

la lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

AMNESTY INTERNATIONAL - Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19 - Ligne directe 01.53.38.65.32 - email : comenfant@amnesty.fr

Lettre n°53 - Décembre 2024

Ce ne sont pas les enfants qui déclenchent les guerres...

Le 20 novembre 2024, nous commémorons le trente-cinquième anniversaire de la Convention Relative aux droits de l'enfant. Il est bien difficile de percevoir, à un moment où les droits humains sont remis en cause par les États partout dans le monde, des progrès dans sa mise en œuvre... Les conflits armés, Ukraine, Soudan, Haïti, Palestine-Israël-Liban, République démocratique du Congo, Burkina Faso, fournissent leurs nombres impressionnants d'enfants tués, mutilés, violés. Le rapport de la secrétaire spéciale de l'ONU pour les enfants dans les conflits armés est édifiant. La liste de la honte s'est encore allongée. Voir page 4.

Cent soixante millions d'enfants sont toujours obligés de travailler. Une nouvelle directive européenne devrait obliger les entreprises à surveiller leur chaîne d'approvisionnement, entre autres vérifier que le travail des enfants n'est pas une composante de celle-ci ; cela permettra-t'il d'inverser la courbe de croissance des enfants au travail ? Voir page 8.

En France aussi la protection de l'enfance est en danger. Voir page 30 et 31.

Le 6 septembre 2024, des colons israéliens attaquent le petit village palestinien de Qaryout, au sud de Naplouse. À l'arrivée des soldats israéliens, une adolescente de 11 ans reçoit une balle en plein cœur. Bana Laboum est l'une des 158 enfants tués depuis le 7 octobre 2023 en Cisjordanie occupée. Les soldats israéliens et les colons responsables de ces infanticides ne sont jamais inquiétés et n'ont pas à rendre de comptes.

Au Sud, dans la bande de Gaza, au Nord, au Liban, ce sont des milliers d'enfants qui succombent sous les bombes israéliennes, ou sont enterrés sous les gravats des maisons, des écoles, des hôpitaux où ils espéraient être protégés. Aux bombes, aux morts et aux champs de ruines se sont ajoutées la faim et les maladies. Il y a bien longtemps qu'il n'y a plus d'eau potable dans la bande de Gaza et que l'aide n'arrive pratiquement pas. L'État israélien décide, de façon unilatérale, que l'agence onusienne d'aide aux réfugiés palestiniens (l'UNRWA) ne pourra plus venir en aide aux populations civiles.

Il s'agit là de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et, selon la cour internationale de justice, d'un risque possible de génocide.

Ces meurtres sont commis au vu et au su de la communauté internationale. Les États occidentaux, dont la France, « soulèvent une protestation », émettent des murmures diplomatiques et fournissent l'État israélien en armes, munitions, pièces de rechange....

La décision de lancer un mandat d'arrêt contre Benjamin Netanyahu, Yoav Gallant, Mohammed Diab Ibrahim Al Masri (Deif) par la cour pénale internationale a été prise avec beaucoup de retard et la France a déjà promis l'impunité au Premier ministre israélien. Deux dirigeants du Hamas visés par la CPI ont été tués par l'armée israélienne. Mais dans ce lieu du monde, comme dans le conflit ukrainien, comme au Soudan, qui se soucie encore du droit international ?

En France, des « vérités alternatives », mots utilisés en remplacement du mot « mensonge », déversent des torrents de boue contre les ONG défendant les droits humains. (voir le n° 454 de septembre de La Chronique d'Amnesty International).

Comme toutes ces ONG, Amnesty International continuera, sans relâche sa mission : rappeler le droit international, mettre à jour ses violations, et dénoncer l'assassinat de Bana !■

...mais ce sont eux qui en paient le prix fort.

Philippe Brizemur,
co-responsable de la commission Droits de l'enfant.

Les activités de la Commission passées et à venir

SOMMAIRE

La Lettre

N° 53

Décembre 2024

Public

Edito p.1

-Ce ne sont pas les enfants qui déclenchent les guerres...

Vie de la Commission p.2 et 3

-Les activités de la Commission
-Week-end de rencontre avec des relais et des Commissions Droits de l'enfant et Syndicats

Les enfants dans les conflits armés p.4 à 14

-Violence « extrême » contre les enfants dans les conflits armés
-Territoires palestiniens occupés. Un enfant tué tous les deux jours
-Gaza. Cela fait un an
-Liban. Le massacre
-Le Soudan au bord du gouffre
-Syrie. Des enfants coupables de rien toujours détenus
-Déclaration d'Amnesty. Ukraine
- "Russie Unie" mis en accusation devant la CPI

Violences et atteintes à l'intégrité physique p.15 à 17

-Des enfants dans les gangs
-Haïti. Des enfants victimes des violences de bandes criminelles

Le travail des enfants p.18

-Responsabilité des multinationales. Une nouvelle directive européenne

Changement climatique et droits humains p.19 à 22

-Des progrès menacés
-Des jeunes poursuivent leur gouvernement en justice pour combattre le changement climatique

France p.23 à 29

-Adolescents terroristes, "nouvelle génération djihad"
-SOS Victimes 93. "Des enfants en état de guerre intérieure"
-CIIVISE : suite

Protection de l'enfance p.30 et 31

-La défaillance du système de protection de l'enfance

Droit à l'éducation p.32 à 34

- "L'éducation est un investissement stratégique" »
-Enfants non scolarisés en France

Culture p.35

-Si l'art peut donner de l'espoir, l'art peut changer le monde

Portrait p.36

-Sharif, enfant des rues au Bangladesh, devenu défenseur des droits humains

Découverte de la Fresque du Climat

La commission a participé, le 10 octobre dernier, à une « Fresque du Climat », un outil puissant qui peut aider à sensibiliser et à mobiliser sur le changement climatique. Il s'agit d'un atelier interactif qui encourage la participation de tous. En collaborant sur un poster illustrant les causes et conséquences du changement climatique, les participants peuvent exprimer leurs préoccupations et idées, favorisant ainsi une discussion enrichissante. La Fresque du Climat aide à éduquer sur les impacts spécifiques du changement climatique.

Toutes les informations et ressources sur La Fresque du Climat sur le site : <https://fresqueduclimat.org/>

La Comenfans au centre CLAJE du 12ème arrondissement

A l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Enfant, l'Antenne Maya Angelou dans le 12ème arrondissement de Paris proposait l'exposition d'Amnesty International « *Les droits de l'enfant, un combat majeur* », du 5 au 30 novembre 2024. La Commission y a animé un atelier pour les collégiens autour du « Travail des enfants », le 20 novembre. Elle était aussi présente le 28 novembre pour la soirée de « finissage » de l'exposition.



© Private

Mikita Zalatarou, mineur arrêté et prisonnier en Bélarusse depuis août 2020

Nos huit groupes pour Mikita suivent toujours la situation pour demander sa libération en envoyant régulièrement des lettres et des cartes de soutien aux autorités.

Malheureusement nous avons appris, le 11 juillet 2024, qu'un autre procès avait eu lieu au tribunal à Zodzina, où Mikita est emprisonné. Mikita a été accusé de désobéissance malveillante à l'administration de la colonie.

Le verdict de ce procès est encore inconnu. A suivre... avec espoir... 37 prisonniers d'opinion en Biélorussie ont été libérés en septembre 2024. C'est la 3ème vague depuis juillet 2024 ...au total 115 prisonniers ont été libérés.

De nouveaux outils en EDH sur les droits de l'enfant

Nous avons contribué, au côté du service EDH, à la remise à jour de plusieurs outils concernant les droits de l'enfant, notamment l'exposition sur la CIDE qui sera disponible en PDF et téléchargeable par les groupes.

<https://www.amnesty.fr/education/droits-enfant>

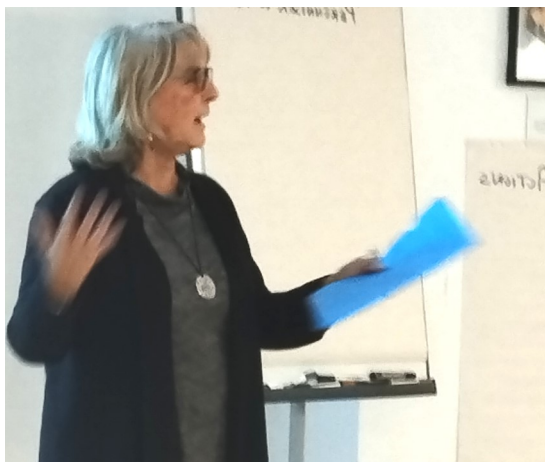
Une collaboration avec ARTE Education, autour des droits des MNA

Une conférence débat sur la situation des MNA en France sera organisée le 1er avril 2025 à la Gaité Lyrique, elle se fera en binôme entre la Comenfans et la Comperder et en partenariat avec ARTE Education, en présence de plusieurs classes d'élèves de collège et de lycée.

Participation de la Comenfans à un groupe de travail de la CNCDH sur les MNA

La Comenfans participera, au cours des 6 prochains mois à un groupe de travail en vue de la rédaction d'un prochain avis de la CNCDH sur la situation des MNA en France. Depuis le dernier avis de la CNCDH, en 2014 sur cette thématique, la situation de ces enfants reste tout aussi problématique, elle a peu évolué et s'est même aggravée en dépit des engagements internationaux. L'objectif de ce projet est de réaliser un suivi de l'avis de 2014, en l'élargissant aux nouveaux enjeux identifiés par le groupe de travail.■

Weekend de rencontre des relais et des Commissions Droits de l'enfant et Syndicats



Animation d'un atelier par Dawn Cheyrouze, membre de la Commission Droits de l'enfant. Photo Comenfants

Nous vous en parlions dans notre dernière Lettre (nous l'avons fait), un week-end de rencontre entre les Comenfants et Comsyndicats et leurs relais, a eu lieu le weekend des 23 et 24 novembre 2024 au secrétariat national d'AIF. Ces deux jours, ont réuni 38 personnes et ont donné lieu à de nombreux échanges. Nous avons pu assister à des présentations du travail et des actions des commissions, ainsi qu'à deux conférences sur le droit de manifester des enfants et des jeunes et sur le travail des enfants dans le monde.

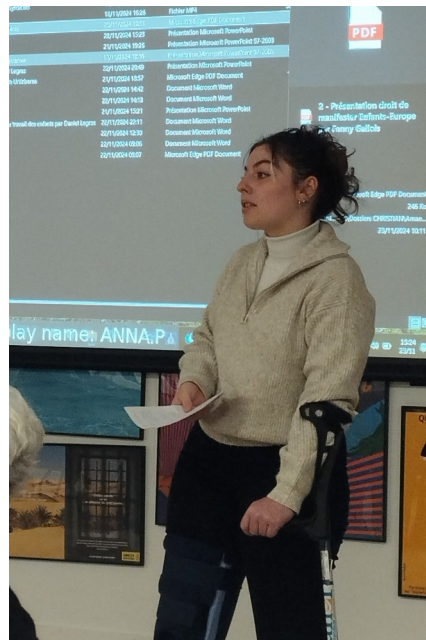
Samedi, après la diffusion d'un diaporama d'Isabelle Jenoc sur les manifestations d'octobre 2019 au Chili et la répression ciblée de la jeunesse au cours de ces manifestations, Fanny Gallois, responsable du programme liberté, a présenté un état des lieux du droit de manifester des enfants dans 21 pays d'Europe, notamment en France.

Nous avons pu entendre le témoignage de Manon Moret, du Bureau National de l'UNEF (Union nationale des étudiants de France), elle-même victime de répression policière en manifestation.

Une réflexion de groupe s'est poursuivie concernant les actions à mettre en œuvre au sein de notre mouvement sur cette thématique. Des représentants régionaux, présents au SN pour assister au conseil national ont pu assister au débat.

En fin de journée, Baptiste Sonzogni, membre du CA, est venu présenter la Stratégie mondiale enfants et jeunes d'AIF, en présence de notre présidente Anne Barras.

Dimanche, la rencontre s'est poursuivie par une conférence sur le travail des enfants dans le monde et les luttes syndicales menées pour son élimination. A cette occasion, nous avons pu entendre le témoignage de Michèle Olivaie, syndicaliste SNES-FSU et membre du Conseil Français pour les droits de l'enfant (COFRADE). L'après midi, après avoir animé un atelier remue-méninge sur le droit de manifester des enfants, Maïder Piola Urtizberea, du service formation d'AIF a présenté un projet de Kit formation sur cette thématique. La journée s'est terminée par un bilan sous forme d'échanges sur ce week-end de rencontre. A suivre...■



Manon Moret, du Bureau National de l'UNEF, témoignant des violences policières lors de manifestations étudiantes. Photo Comenfants.

Echanges entre les participants lors des pauses. Photo Comenfants.



Violence « extrême » contre les enfants dans les conflits armés

RAPPORT ONU

Un nombre sans précédent d'enfants ont été tués et mutilés dans des endroits tels qu'Israël et les Territoires palestiniens occupés (notamment Gaza), le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, le Soudan et l'Ukraine, révèle, dans son rapport annuel, Virginia Gamba, secrétaire spéciale de l'ONU pour le sort des enfants dans les conflits armés.



© ONU.

Cette augmentation est due à l'évolution de la nature, de la complexité et de l'intensification des conflits armés, ainsi qu'à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, aux attaques délibérées contre des civils, au mépris total pour le droit humanitaire international, indique le rapport.

Les chiffres

Les Nations unies ont constaté près de 33.000 violations graves touchant plus de 22.500 enfants, principalement des garçons, dans 26 situations à travers le monde. Les meurtres et les mutilations sont les plus nombreux, avec 11.649 enfants touchés, soit une augmentation de 35 % par rapport au rapport de l'année dernière. Viennent ensuite le recrutement et l'utilisation de 8.655 enfants et l'enlèvement de 4.356 autres.

Les viols et les violences sexuelles à l'encontre d'enfants et les attaques contre les écoles et hôpitaux ont également augmenté ou se sont maintenus à des niveaux « exceptionnellement élevés », avec 1.650 attaques vérifiées contre des écoles et hôpitaux et 1.470 cas de violences sexuelles liées aux conflits, contre des enfants, la plupart des filles, soit une augmentation de 25%. Il faut rappeler que ces données correspondent à des faits documentés et vérifiés. La réalité les situant probablement bien au-dessus.

Les auteurs des violences : les groupes armés mais aussi les forces armées étatiques

Si plus de la moitié des violations ont été commises par des groupes armés non étatiques, y compris ceux désignés comme terroristes par les Nations unies, tels que l'État islamique dans le Grand Sahara, au Burkina Faso ou l'Alliance des forces de résistance congolaises en République démocratique du Congo, les forces gouvernementales ont été les principaux auteurs de meurtres et de blessures, d'attaques contre des écoles et des hôpitaux et de refus d'accès à l'aide humanitaire. Le conflit en Israël et dans les Territoires palestiniens occupés a entraîné une augmentation de 155 % des violations graves commises à l'encontre des enfants, selon le rapport.

La liste de la honte s'est encore enrichie !

Le rapport annuel, porte en annexe, comme à chaque fois, une liste des forces armées étatiques et non étatiques autrices de graves violations des droits des enfants dans des conflits armés. C'est ce que l'on appelle couramment « la liste de la honte ».

Comme cela a déjà été largement rapporté, pour la première fois, les forces armées et de sécurité israéliennes ont été incluses pour avoir tué et blessé des enfants et attaqué des écoles et des hôpitaux. Le Jihad islamique et le Hamas ont également été ajoutés à la liste, pour la première fois, pour avoir tué, blessé et enlevé des enfants.

Le rapport note que la guerre au Soudan a entraîné une augmentation « stupéfiante » de 480 % de violations graves. L'armée soudanaise et ses rivales, les Forces de soutien rapide (FSR), s'affrontent depuis plus d'un an et figurent toutes deux sur la liste noire pour avoir tué et mutilé des enfants et attaqué des écoles et des hôpitaux. Les Forces de soutien rapide ont également recruté et utilisé des enfants, en plus de commettre des viols et d'autres violences sexuelles à leur encontre.

Le Soudan, la RDC et Haïti soulèvent des inquiétudes particulières

« D'abord et avant tout, le Soudan, en particulier le Darfour et le Tchad », a affirmé Mme Gamba, « parce que le conflit s'étend très rapidement ». Deuxièmement, la défenseure des enfants s'est dite « très préoccupée » par la situation en RDC, notamment lorsque la mission des Nations unies quittera le pays à la fin du mois de décembre. En ce qui concerne la situation en Haïti, Mme Gamba a déclaré : « Je suis très préoccupée parce que ces violences semblent être endémiques et particulièrement systémiques », a-t-elle fait valoir, citant « le viol de filles, l'enlèvement et le recrutement d'enfants ».

Quelques lueurs d'espoir

En dépit de la multiplication et de l'escalade des crises décrites dans le rapport, plus de 10.600 enfants anciennement associés à des forces ou groupes armés ont bénéficié d'une protection ou d'une aide à la réintégration l'année dernière.

Aussi, malgré le fait qu'aucun parti n'ait été retiré de la liste de la honte cette année, les Nations unies ont entamé ou maintenu un engagement avec les parties au conflit dans des pays tels que le Burkina Faso, le Cameroun, la Colombie, la République démocratique du Congo, l'Irak, Israël et les Territoires palestiniens occupés, Mali, Mozambique, Nigeria, Somalie, Sud-Soudan, Syrie, Ukraine et Yémen. ■

Sources : Une présentation du rapport : <https://news.un.org/fr/story/2024/06/1146381>

Le rapport en français dans son entier : <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n24/095/08/pdf/n2409508.pdf>

PALESTINE - ISRAËL - LIBAN

Benjamin Netanyahu, Yoav Gallant, Mohammed Diab Ibrahim Al Masri (Deif) sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale (CPI)

“Les mandats d'arrêt émis le 21 novembre 2024 représentent une avancée historique pour la justice et doivent marquer le début de la fin de l'impunité persistante et généralisée qui est au cœur de la crise des droits humains en Israël et dans le territoire palestinien occupé.” – Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International.

Le 21 novembre 2024, la Chambre préliminaire I de la CPI a rendu à l'unanimité deux décisions rejetant les recours de l'État d'Israël au titre des articles 18 et 19 du Statut de Rome, et a émis des mandats d'arrêt contre Benjamin Netanyahu et Yoav Gallant, accusés notamment **des crimes de guerre consistant à affamer des civil·e·s comme méthode de guerre et à diriger intentionnellement une attaque contre la popula-**

tion civile, ainsi que des crimes contre l'humanité, de meurtre, de persécution et d'autres actes inhumains.

Cette même Chambre a aussi décerné un mandat d'arrêt contre Mohammed Diab Ibrahim Al Masri (Deif) pour des crimes commis depuis le 7 octobre 2023, notamment les crimes contre l'humanité de meurtre, de torture, de viol et d'autres formes de violences sexuelles, ainsi que les crimes de guerre de meurtre, d'attaques dirigées intentionnellement contre la population civile, de prise d'otages, de viol et autres formes de violences sexuelles, de traitements cruels et d'atteintes à la dignité de la personne.■

Source : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/11/israel-opt-netanyahu-gallant-and-al-masri-must-face-justice-at-the-icc-for-charges-of-war-crimes-and-crimes-against-humanity/>

Territoires palestiniens occupés. Un enfant tué tous les deux jours

Selon Defence of Children International Palestine (DCIP), dans un rapport publié le 9 septembre 2024, 20 % de l'ensemble des enfants palestiniens qui ont été tués par les forces israéliennes et les colons, en Cisjordanie occupée y compris Jérusalem-Est, l'ont été depuis le 7 octobre 2023. Soit un enfant tous les deux jours.



Mohammad Mahmoud Abdullah Masoud, 12 ans (à gauche), Abdullah Abdalnaser Abdullah Masoud, 17 ans (au centre), et Laith Marwan Qasem Shawahneh, 16 ans (à droite), ont été tués par les forces israéliennes dans le nord de la Cisjordanie occupée, le 1er septembre. (Photos : avec l'aimable autorisation des familles).

Le rapport « *Targeting Childhood: Palestinian children killed by Israeli forces and settlers in the occupied West Bank* » décrit et analyse les décès d'enfants palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024. En tirant à balles réelles et à l'aide d'attaques aériennes, les forces israéliennes ont régulièrement pris pour cible des enfants palestiniens, elles ont empêché les ambulances et les ambulanciers du personnel paramédical d'atteindre les enfants blessés et ont confisqué les corps d'enfants, en violation du droit international. Dans ce

rapport, les preuves et les documents recueillis par DCIP indiquent que les forces israéliennes prennent délibérément pour cible des enfants palestiniens dans l'intention de déclencher des traitements cruels et dégradants jusqu'au moment de leur mort.

Les autorités israéliennes, qui ont la capacité de demander des comptes aux soldats et aux responsables militaires israéliens, ne sont pas disposées à prendre des mesures pour mettre un terme à ces meurtres d'enfants.

Les principales conclusions du rapport

20 % des enfants palestiniens tués par les forces et les colons israéliens en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, depuis 2000 ont été tués après le 7 octobre 2023, à raison d'un enfant tous les deux jours.

Les forces israéliennes ciblent et tirent délibérément sur des enfants désarmés avec des balles réelles et des tireurs embusqués. Les forces et les colons israéliens ont abattu 116 enfants palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024.

Les forces israéliennes ont tué 25 enfants palestiniens lors d'attaques aériennes en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024. Certains enfants ont été directement pris pour cible, tandis que d'autres ont été victimes de dommages collatéraux lorsque les forces israéliennes ont déployé des attaques aériennes dans des zones civiles densément peuplées.

Dans 43 % des cas dans ce rapport, les forces et les autorités israéliennes privent systématiquement les enfants palestiniens de leur droit aux soins médicaux lorsqu'ils empêchent les ambulances, les auxiliaires médicaux ou les passants de fournir des soins médicaux à un enfant tiré à balles réelles ou frappé par une frappe aérienne israélienne.

Les autorités et les forces israéliennes systématiquement, délibérément et spécifiquement encouragent la violence des colons israéliens envers les enfants palestiniens. Les forces israéliennes présentes lors des attaques armées de colons ne parviennent pas à empêcher l'agression, n'aident pas les victimes palestiniennes et collaborent souvent avec les colons pour infliger des dommages mortels. Dans deux cas, les forces et les colons israéliens ont tiré simultanément en direction d'enfants palestiniens, et DCIP n'a pas été en mesure

de déterminer quel auteur a tiré la balle mortelle.

Entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024, les forces israéliennes ont tué au moins 49 enfants palestiniens au cours des incursions massives et meurtrières dans les camps de réfugiés palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Les coups de feu meurtriers contre des enfants manifestant en solidarité avec les Palestiniens de Gaza et l'utilisation de balles à expansion pendant la répression constituent des crimes de guerre passibles de poursuites devant la Cour Pénale Internationale (CPI). En octobre 2023, les forces israéliennes ont abattu quatre enfants palestiniens avec des balles à expansion faites pour augmenter l'ampleur de l'impact, infligeant des blessures létales.

La pratique des autorités israéliennes consistant à confisquer et à retenir les corps d'enfants palestiniens constitue une violation du droit international humanitaire et du droit pénal international, qui comprennent des interdictions absolues des traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les autorités israéliennes ont confisqué 18 corps d'enfants palestiniens en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, entre le 7 octobre 2023 et le 31 juillet 2024.

Les autorités israéliennes s'emploient à faire en sorte que les forces israéliennes continuent de jouir de l'impunité et ne subissent aucune conséquence pour l'exécution extrajudiciaire d'enfants palestiniens. Il n'existe pas de comptes rendus connus de responsabilisation au cours de la période considérée.■

Source : https://www.dci-palestine.org/targeting_childhood_palestinian_children_killed_by_israeli_forces_and_settlers_in_the_occupied_west_bank?utm_campaign=targeting_childhood&utm_medium=email&utm_source=dci_palestine

Gaza. Cela fait un an...

Dernier message, du 7 octobre 2024, d'Ayed Abu Eqtaish(1), directeur du programme de responsabilisation de DCIP (Defense for Children International Palestine.) : « Cela fait un an qu'Israël a déclenché sa campagne génocidaire contre les Palestiniens de Gaza, tuant plus de 16.920 enfants et en blessant et en déplaçant un très grand nombre d'autres ».



« Le génocide israélien a délibérément ciblé tous les aspects de l'enfance palestinienne en violation flagrante du droit international.

Les politiques israéliennes, les bombardements incessants et l'invasion terrestre ont chassé de force des enfants et leurs

familles de leurs maisons, forcé des écoles à fermer, affamé des enfants à mort, détenu et torturé des enfants dans des camps militaires israéliens et handicapé des milliers d'enfants, dont beaucoup souffrent de blessures à vie.

Jouer, retourner à l'école

Au cours de l'année dernière, DCIP a interviewé des centaines d'enfants palestiniens à Gaza. Un sentiment est répété à maintes reprises : les enfants veulent que le génocide

1-Voir l'interview d'Ayed Abu Eqtaish dans la Lettre 52 de juin 2024, lorsque la commission Droits de l'Enfant l'a reçu dans les locaux d'Amnesty International France.

cesse. Ils veulent rentrer chez eux, jouer avec leurs amis et retourner à l'école.

Inertie de la communauté internationale

Les dirigeants mondiaux sont restés les bras croisés alors que les forces israéliennes intensifiaient leurs attaques en Cisjordanie occupée et maintenant au Liban. Aux États-Unis, l'administration Biden a rapidement envoyé des armes à l'armée israélienne, à maintes reprises, et elles sont utilisées pour tuer des enfants palestiniens et leurs familles.

Un embargo sur les armes, associé à une responsabilisation urgente, sauvera la vie des enfants palestiniens. Si vous vous organisez pour soutenir un embargo sur les armes, faites-nous savoir comment DCIP peut soutenir vos efforts en répondant à cet e-mail. L'année a été incroyablement longue et nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont continué à s'organiser, à protester, à défendre leurs droits et plus encore pour exiger justice et protection pour les enfants palestiniens ».

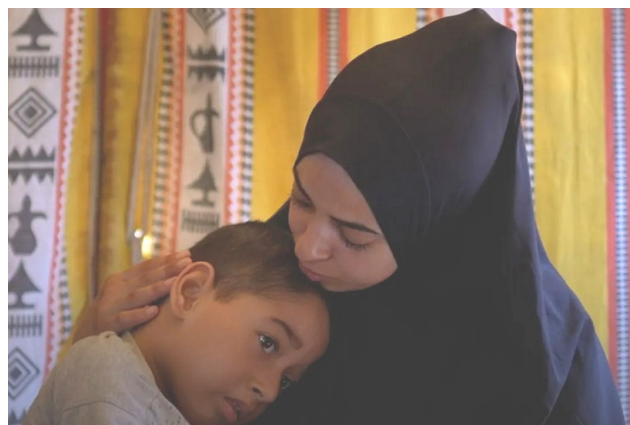
TÉMOIGNAGE

Gaza. Ils ont détruit ce qui était en nous

« [La munition] a frappé le supermarché et j'ai perdu connaissance... Je me suis réveillée et je tenais toujours la main de mon fils, alors j'ai commencé à courir... et puis j'ai eu l'impression que mon fils était léger, comme s'il n'y avait aucun poids sur son bras. Alors j'ai regardé et je n'ai pas vu mon fils à mes côtés, et c'est à ce moment-là que je me suis rendu compte que je ne tenais que son bras ».

Témoignage cité par Human Right Watch dans un rapport que l'organisation a publié le 30 septembre 2024 : « *"They Destroyed What Was Inside Us" Children with Disabilities Amid Israel's Attacks on Gaza* », « *"Ils ont détruit ce qui était en nous" : Les enfants handicapés face aux attaques israéliennes contre Gaza* ».

Dans ce rapport de 85 pages, HRW documente la situation des enfants handicapés à Gaza – ceux qui l'étaient déjà et ceux qui le sont devenus – qui sont confrontés à une situation sécuritaire précaire et à d'autres difficultés, liées aux ordres d'évacuation fréquents de l'armée israélienne et à l'absence d'avertissement préalable efficace des attaques. Le siège actuel de Gaza, l'obstruction illégale de l'aide humanitaire, le recours à la famine comme arme de guerre, ainsi que les dégâts et la destruction des hôpitaux causent un préjudice disproportionné aux enfants handicapés, qui ont du mal à accéder aux soins, aux fournitures médicales et aux dispositifs d'assistance, ainsi qu'à la nourriture et à l'eau dont ils ont désespérément besoin. Ils courent un risque particulièrement élevé de subir des préjudices psychologiques durables.



Muhammad Haitham Hammad, un garçon de 6 ans atteint de paralysie cérébrale, et sa mère, Marwa Atef Khalil Hammad, 27 ans, dans une tente après avoir été déplacés, suite à l'ordre de l'armée israélienne ordonnant aux civils d'évacuer du nord de Gaza vers le sud, le 5 septembre 2024. Muhammad souffre de crises récurrentes et n'avait pas un accès régulier à ses médicaments. © 2024 Ahmad AL lulu for Human Rights Watch.

« *Les pays qui apportent un soutien militaire à Israël devraient suspendre leurs transferts d'armes tant que ses forces commettent de graves violations des lois de la guerre en toute impunité, notamment des restrictions illégales à l'aide et des attaques contre des hôpitaux* », demande le rapport.

A lire sur : <https://www.hrw.org/fr/news/2024/09/30/gaza-les-attaques-israeliennes-ont-des-effets-devastateurs-sur-les-enfants>

Liban. Le massacre

Le nombre total d'enfants tués au Liban dépasse en un jour celui des 11 derniers mois. C'est ce qu'écrit l'UNICEF dans un communiqué posté le 24 septembre 2024.

Rien que pour la journée de lundi 23 septembre, au moins 35 enfants auraient perdu la vie, dépassant en un jour le nombre total d'enfants tués au Liban au cours des 11 derniers mois (22 décès recensés auparavant).

De plus, selon le ministère libanais de la Santé publique, plus de 1.645 personnes ont été blessées ce même jour, y compris des enfants et des femmes.

Dans sa déclaration lors de la conférence de presse au Palais des Nations à Genève, la Représentante adjointe de l'UNICEF au Liban, Ettie Higgins ajoute : « *D'innombrables autres enfants restent menacés, exposés à des attaques incessantes, contraints de fuir leur foyer, tout en étant privés de soins dans un système de santé saturé et dépourvu de ressources suffisantes.*

Le pays traverse déjà une crise sans précédent, dévasté par

une instabilité économique et politique persistante, l'explosion du port de Beyrouth, les conséquences du COVID-19, et une récession économique qui, depuis cinq ans, font grimper la pauvreté à des niveaux alarmants. De nombreuses familles sont déjà à bout. Le conflit actuel exacerbe chacun de ces maux de manière dramatique.

Toute nouvelle escalade serait dévastatrice pour les enfants du Liban, en particulier ceux des villages du Sud et de la Bekaa, dans l'Est, où des familles ont été forcées de fuir leurs foyers. Ces nouveaux déplacés s'ajoutent aux 112.000 personnes ayant déjà dû quitter leur domicile depuis octobre 2023 ».

Source : <https://www.unicef.fr/article/le-nombre-total-denfants-tues-au-liban-hier-depasse-en-un-jour-celui-des-11-derniers-mois/>



Réfugiés soudanais—© AI.

Le Soudan au bord du gouffre

En septembre 2024, l'UNICEF titrait un de ses rapports d'urgence : « Le Soudan entre guerre, exil et famine ». Depuis le 15 avril 2023, une guerre civile fait rage entraînant la population dans une situation catastrophique et dans la pire crise de déplacement au monde : 10 millions de personnes ont été déplacées de force à l'intérieur du pays. Plus d'un million de Soudanais ont dû se réfugier dans les pays voisins.

Catherine Russell, directrice générale de l'UNICEF décrivait ainsi la situation dramatique dans lequel le Soudan est plongé : « *La guerre engendre une conjugaison meurtrière de déplacements, de maladies et de faim – une conjoncture propice à une famine induite par le conflit et pouvant mener à la perte tragique de nombreuses vies, notamment d'enfants* ». Avec des millions d'enfants « *non scolarisés, la guerre pourrait aussi avoir un impact générationnel sur la vie de l'ensemble de ces enfants* ».

« La vie des enfants soudanais est en jeu »

Les familles subissent des conditions de vie qui sont de plus en plus précaires et alarmantes : elles « *n'ont pas accès à la nourriture, à l'eau, à un abri, à l'électricité, à l'éducation et aux soins de santé* ». Dans un rapport publié le 31 juillet 2024, l'ONU alertait sur de graves violations des droits de l'enfant dans le pays : 14 millions de mineurs ont besoin d'aide humanitaire et de protection, 19 millions de mineurs ne sont plus scolarisés. En 2023, l'ONU recensait 2.168 violations graves et vérifiées à l'encontre d'enfants, 277 mineurs recrutés ou utilisés pour le conflit, 626 tués, 914 mutilés, 153 enfants ayant subi des violences sexuelles, 33 enlèvements

d'enfants. Selon des rapports de l'UNICEF, depuis l'escalade du conflit, à partir du mois d'avril 2023, plus de 3.800 enfants auraient été tués ou blessés. Au Darfour Nord, plus de 400 enfants auraient été tués ou blessés lors de récents combats dans et autour d'El Fasher – en mai-juin 2024, tandis que l'utilisation continue d'armes explosives dans les zones peuplées crée des risques supplémentaires pour les enfants et les familles. Les civils sont pris au piège des combats et, au mois de juin 2024, la maternité saoudienne – dernier hôpital en état de fonctionnement offrant des services maternels et pédiatriques à El Fasher – a été bombardée.

Une situation de famine confirmée

La confirmation de famine signifie que des personnes, y compris des enfants, ont déjà commencé à mourir de faim et de maladies. Près de 9 millions d'enfants sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë et à un manque d'accès à l'eau potable. Près de 4 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë et 730.000 d'entre eux seraient en danger de mort imminente. Si l'on ajoute à cela la baisse de la couverture vaccinale due aux combats et aux restrictions d'accès, ainsi que les épidémies de choléra, de



rougeole, de paludisme et de dengue, des centaines de milliers d'enfants supplémentaires risquent de mourir.

Contrairement à la crise du Darfour d'il y a vingt ans, cette crise de la faim alimentée par le conflit s'étend à l'ensemble du pays, y compris à la capitale Khartoum et à l'État de Jazirah, autrefois le grenier à blé du Soudan.

En juin 2024, Catherine Russell déclarait à l'occasion d'un déplacement à Port Soudan : « Plus d'un an après le début de cette guerre brutale, la douleur et la souffrance des enfants du Soudan ne cessent de croître.

Qu'ils soient pris au piège entre les lignes de front, forcés de quitter leur foyer ou témoins de la destruction de leur communauté, les enfants ont vu leur vie bouleversée. Il s'agit de la plus grande crise de déplacement d'enfants au monde. Ce ne sont pas les enfants qui déclenchent les guerres, mais ce sont eux qui en paient le prix fort. Il faut que le monde sache ce qui arrive aux enfants du Soudan et qu'il exhorte toutes les parties à cesser les violences et à mettre fin à cette guerre ».

« Nous avons marché pendant 3 jours, sans eau, pour arriver ici au Tchad »

Selon l'UNICEF, ils seraient plus de 1,3 million à avoir franchi la frontière avec le Tchad pour arriver dans des villes comme Adré, à quelques kilomètres du Soudan. Loin de chez eux, les réfugiés vivent dans des conditions indescriptibles. Les infrastructures d'accès à l'eau potable sont insuffisantes, voire inexistantes. La nourriture et les médicaments, font, eux aussi cruellement défaut. Les enfants sont plus exposés aux épidémies, aux cas de choléra ou de rougeole.

Parmi les témoignages d'enfants recueillis par l'UNICEF et

Catherine Russell, Hadja, 16 ans, qui a fui le Soudan avec sa famille : « Nous avons marché pendant 3 jours, sans eau, pour arriver ici au Tchad. J'ai vu de nombreuses personnes mourir en chemin ». Areeg, 11 ans, raconte qu'elle a fui sa maison lorsque la guerre a éclaté à Khartoum et que son amie et voisine a été tuée. Areeg et sa famille ont ensuite été contraints de fuir à nouveau à la suite de combats dans l'État d'Al Jazirah, avant de se retrouver dans une tente à Port-Soudan. « La vie ici est difficile... Quitter Khartoum m'a rendue très triste ».

Extrait d'un rapport de Médecins Sans Frontières

Septembre 2024

La crise au Darfour touche également les enfants. En août, 30.000 enfants de moins de deux ans ont fait l'objet d'un dépistage de malnutrition dans le Darfour du Sud. Parmi eux, 32,5 % souffraient de malnutrition aiguë, bien au-delà du seuil d'urgence de 15 % fixé par l'OMS (Organisation mondiale pour la santé). En outre, 8,1 % des enfants dépistés souffraient de malnutrition aiguë sévère.

De janvier à juin 2024, quarante-huit nouveau-nés sont morts de septicémie dans seulement deux centres MSF.

« C'est une crise comme je n'en ai jamais vu dans ma carrière, déclare le Dr Gillian Burkhardt, responsable des activités de santé sexuelle et reproductive de MSF, depuis Nyala, au Darfour du Sud. Les nouveau-nés, les femmes enceintes et les jeunes mères meurent dans des proportions alarmantes. Beaucoup de décès pourraient être évités, mais presque tout s'est effondré ».

Malaz, 15 ans, espère que ses parents, tous deux enseignants, pourront trouver du travail afin de pouvoir se procurer assez de nourriture. Comme tant d'autres, ils ont fui les combats sans aucun de leurs biens. « Nous avions une maison à Khartoum. C'était une petite maison, mais c'était notre foyer ».

Sources :

[https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/la-famine-est-confirmée-dans-le-nord-](https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/la-famine-est-confirmée-dans-le-nord-darfour-au-soudan-les-pires-craintes-des-nations-unies)

[darfour-au-soudan-les-pires-craintes-des-nations-unies](https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/la-famine-est-confirmée-dans-le-nord-darfour-au-soudan-les-pires-craintes-des-nations-unies)

<https://www.unicef.fr/article/la-famine-est-confirmee-dans-le-nord-du-darfour-confirmant-les-pires-craintes-des-agences-de-lonu/>

<https://www.unicef.fr/article/urgence-soudan-des-millions-d'enfants-en-danger/>

<https://www.midilibre.fr/2024/08/02/violence-famine-enfants-en-danger-cinq-minutes-pour-comprendre-la-situation-au-soudan-apres-le-rapport-alarmant-de-lonu-12120431.php>

<https://www.unicef.fr/article/soudan-laggravation-de-la-crise-menace-les-enfants/>

<https://www.msf.fr/communiqués-presse/soudan-un-rapport-msf-revele-un-nombre-alarmant-de-femmes-enceintes-et-d'enfants-mourant-au-darfour-du-sud>

Page Soudan d'AIF: <https://www.amnesty.fr/pays/soudan>

Réfugiés soudanais — © AI.



Syrie. Des enfants coupables de rien, toujours détenus

Tous les enfants français retenus dans le Nord Est Syrien ne sont pas rentrés ! Faut-il qu'ils continuent de payer pour les fautes commises par leurs parents ?

Camp d'Al Hol ©save the children



Où en est-on ?

M^e Marie Dosé, mandatée par le Conseil national des barreaux, et M^e Matthieu Bagard, coprésident d'Avocats Sans Frontières France, ont organisé, pour la deuxième fois en 2024, un voyage sur place, fin août, dans le camp de Roj, les centres de « réhabilitation » Orkesh et Hourri, et la prison d'Alaya, avec une délégation de sept grands-parents de ces enfants.

Selon cette délégation, il resterait 120 enfants et une cinquantaine de femmes djihadistes françaises qui seraient toujours détenus dans le Nord-Est syrien.

À l'été 2022, la France avait mis fin à la politique du « cas par cas », qui lui avait valu d'être condamnée par des instances internationales, notamment la Cour européenne des Droits de l'Homme. Elle a ainsi organisé le retour de 169 enfants et 57 femmes adultes, mais depuis juillet 2023 plus aucun rapatriement collectif n'a eu lieu.

« L'ensemble des mères ayant exprimé le souhait de quitter la Syrie ayant été rapatriées, il n'y aura plus d'opération de ce type », avait déclaré en juillet 2023 une source diplomatique à l'Agence France-Presse (AFP) La France ne peut pas « rapatrier de force des personnes résidant à l'étranger ni, bien sûr, leurs enfants ».



Camp de Roj, au Rojava, au nord-est de la Syrie. © Al.

L'obstacle principal au rapatriement

Le gouvernement français exige des mères encore retenues la signature d'un engagement écrit stipulant qu'elles acceptent le rapatriement et la séparation d'avec leurs enfants dès leur arrivée sur le territoire français.

« La France conditionne aujourd'hui toute opération de rapatriement à la formulation de demandes explicites de ces femmes qui ne peuvent ou ne veulent pas », explique Me Marie Dosé,

La cinquantaine de femmes ayant refusé tout rapatriement à ce jour se divise en deux groupes, « celles qui restent très radicalisées et celles qui ont peur, soit des autres femmes, soit d'être séparées de leurs enfants à l'arrivée en France ». « Ce que j'observe au fil du temps qui passe, c'est que la situation change et se dégrade pour ces enfants », explique Me Bagard ». En fait, ces mères souhaitent qu'on vienne les

chercher sans leur demander leur accord car elles savent très bien qu'il n'y a aucune autre solution que ce rapatriement.

Des conditions de vie dramatiques sans perspectives

Les conditions de vie dans le camp restent toujours aussi épouvantables : manque d'hygiène, de soins, pas de scolarisation des enfants, et l'hiver arrivant, ces familles vont de nouveau devoir affronter un froid intense, certains pour la 6^{ème} année consécutive. Ils manquent de tout et vivent sous des tentes dans des conditions matérielles et sanitaires déplorable.

Le sort de leurs enfants, de plus en plus grands, inquiète, car les autorités kurdes enlèvent les garçons à leur mère, dès qu'ils ont 13/14 ans, pour les mettre dans des centres de « réhabilitation », ou pour les envoyer carrément en prison.

« Le projet de l'administration [kurde] du nord-est de la Syrie



est d'extraire tous les garçons de plus de 12 ans (...) des camps d'Al-Hol et de Roj, pour les interner dans ces centres de réhabilitation avant de les incarcérer dans une prison pour adultes. Un projet qui implique que de jeunes garçons, contre lesquels aucune procédure judiciaire n'est engagée en Syrie et dont la plupart sont arrivés dans le camp très jeunes, soient condamnés à une détention arbitraire sans fin », explique le communiqué du Collectif des familles unies.

Une punition pour des crimes commis par leurs parents

En les abandonnant à leur sort, dans des camps gardés par les forces kurdes dans le nord de la Syrie, on encourage la radicalisation précoce de certains de ces enfants sous l'influence de mères jusqu'au-boutistes.

Il convient de rappeler, qu'à ce jour, les enfants rapatriés de Syrie sont suivis par des juges pour enfants en France. Ils « ne posent aucune difficulté particulière », selon le procureur national antiterroriste, Olivier Christen, « Il y a 364 enfants dans 59 départements, qui sont suivis par des juges des enfants, et qui font l'objet d'une coordination par mon parquet afin de s'assurer que la prise en charge est optimale », a indiqué le chef du Parquet National Antiterroriste (PNAT).

Pour le président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, Patrick Baudouin, « Ces enfants sont des victimes, pas des bourreaux. Cette situation ubuesque sera une tache indélébile pour la France. C'est la honte de la France. Le temps limite est arrivé »

Le collectif des familles unies a lancé le 13 octobre un appel au président Emmanuel Macron, au premier ministre M. Barrot et au ministre des affaires étrangères JM. Barrot : « 13 oct 2024 +100 ENFANTS français coupables de rien sont TOUJOURS détenus dans des conditions indignes dans le camp-prison Roj nord-est de la Syrie, en violation du droit international et de la Convention des droits de l'enfant. Rapatriez-les ».■

Nota :

Voir tous nos articles sur les enfants détenus en Syrie, parus dans les précédentes lettres :

Lettre n°44 p.14 - Lettre n°45 p.4 - Lettre n°46 p.5 à 8 - Lettre n°47 p.16 et 17 - Lettre n°48 p.22 à 24 - Lettre n°49 p.32 - et surtout Lettre n°52 p.18 à 20.

Sources :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/10/07/120-enfants-et-une-cinquantaine-de-femmes-djihadistes-francaises-toujours-detenus-dans-le-nord-est-syrien_6345991_3224.html
<https://www.leparisien.fr/societe/enfants-francais-retenus-dans-les-camps-en-syrie-cest-la-honte-de-la-france-18-09-2024-D37F7SHLSNCTRG4MT4UEFHRRFA.php>
https://www.liberation.fr/international/moyen-orient/les-enfants-de-jihadistes-rapatries-de-syrie-ne-posent-aucune-difficulte-particuliere-20240911_GPVDWJHPKFDZK4QSMPTD6GSKY/
<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-info-de-france-inter/l-info-de-france-inter-3103095>



EXPOSITION

ENFANTS EN GUERRE, GUERRE À L'ENFANCE ? De 1914 à nos jours

Exposition du 20 novembre 2024 au 15 mars 2025

La Contemporaine : bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains – Université Paris Nanterre – 92000 Nanterre

Dans les conflits, les enfants, en plus d'être des victimes, sont devenus des cibles à part entière. Spécifiquement visés et touchés par la violence, ils sont aussi l'objet de stratégies de mobilisation et d'endoctrinement, vivant et recevant la guerre d'une façon qui leur est propre.

L'exposition explore les deux guerres mondiales ; les guerres civiles en Espagne de 1936 à 1939, au Liban, en Yougoslavie ou encore au Sierra Leone dans les années 1990 et 2000 ; les guerres de décolonisation ; les expériences génocidaires qui surviennent concomitamment à un conflit en Arménie, en Europe avec la Shoah, au Cambodge et au Rwanda.

Affiches, livres, articles de presse, brochures émanant d'institutions politiques et associatives, des photographies de photoreporters et de services de propagande et des productions émanant des enfants eux-mêmes : dessins, journaux intimes, travaux scolaires, récits, témoignages.■

<http://www.lacontemporaine.fr/action-culturelle/enfants-en-guerre-guerre-a-l-enfance-de-1914-a-nos-jours>

DÉCLARATION D'AMNESTY

Ukraine. Les frappes russes s'apparentant à des crimes de guerre continuent de tuer et de blesser des enfants

Dans une déclaration publiée le 18 novembre 2024, Amnesty International met en lumière la terrible situation des enfants en Ukraine, qui continuent de se faire tuer ou blesser par les frappes aériennes russes, y compris lors d'attaques s'apparentant à des crimes de guerre.

Amnesty International a examiné 17 frappes en 2024 qui ont touché des enfants, tandis que des recherches sur le terrain ont révélé que les forces russes ont délibérément pris pour cibles des civil-e-s et des infrastructures civiles. Dans sa déclaration, l'organisation demande une nouvelle fois que les auteurs d'attaques illégales et de crimes de guerre soient traduits en justice et que toutes les victimes de crimes de guerre commis dans le cadre de l'agression russe obtiennent réparation.

« Les enfants, qui comptent parmi les groupes les plus vulnérables de toute société, bénéficient d'une protection spéciale en vertu du droit international humanitaire. Pourtant, ils continuent d'être tués et blessés dans des zones éloignées de la ligne de front, y compris là où il n'y a aucune cible militaire, a déclaré Patrick Thompson, spécialiste de l'Ukraine à Amnesty International.

« Les frappes recensées par Amnesty International cette année, notamment l'attaque contre le plus grand hôpital pour enfants d'Ukraine à Kiev, sont des crimes de guerre qui rappellent les premiers jours de l'invasion à grande échelle, lorsque les forces russes ont bombardé la maternité et le théâtre de Marioupol. Les civil-e-s et les biens de caractère civil, notamment les hôpitaux qui bénéficient d'une protection spéciale, continuent d'être la cible d'attaques illégales, qui tuent et blessent de plus en plus d'enfants. »

Les attaques dont les enfants sont victimes s'apparentent à des crimes de guerre

Les organisations qui recueillent des informations sur les dommages causés aux civils en Ukraine s'accordent à dire que l'année 2024 se caractérise par une nette augmentation du nombre de victimes civiles, dont des enfants. D'après les données publiées, y compris par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), l'été 2024 fut particulièrement meurtrier pour les enfants en Ukraine. Le Service de vérification numérique d'Amnesty International a examiné plus de 120 vidéos et photos d'attaques ayant touché des enfants en 2024, tandis que les chercheurs ont effectué des investigations complémentaires sur le terrain.

Le 8 juillet, un missile de croisière russe Kh-101 a frappé Okhmatdyt, un hôpital pour enfants de Kiev. Il a causé des dégâts considérables, fait deux morts et plus d'une centaine de blessés, dont des enfants.

Oleg Goloubtchenko, un chirurgien qui opérait un enfant à l'hôpital au moment de la frappe, a déclaré : « Lorsque j'ai repris mes esprits, tout était en ruines autour de moi. J'étais blessé : j'ai senti de la chaleur dans tout le corps et j'ai vu que je saignais, mais mes bras et mes jambes fonctionnaient et je respirais. J'ai rampé un peu et j'ai vu que l'enfant allait bien, même si les équipements étaient anéantis. »

Amnesty International a vérifié 14 images et six vidéos filmant ce tir de missile sur Okhmatdyt, ainsi que ses répercussions. Sur ces images, on peut voir des dégâts importants dans les services de l'hôpital, des fenêtres brisées et des décombres, ainsi que des taches de sang. Amnesty International n'a pu trouver aucune preuve de la présence de militaires ukrainiens dans le vaste complexe hospitalier ni ses environs immédiats. La taille de l'hôpital exclut de fait la possibilité que ce puissant missile de croisière, d'une précision présumée de 5 à 20 mètres, ait été dirigé vers une autre cible.

« Les informations faisant état d'une recrudescence des attaques contre les civil-e-s et d'une augmentation du nombre de victimes civiles rappellent tristement que l'agression de la Russie contre l'Ukraine se poursuit, et que le coût humain est accablant. Les attaques illégales, en particulier lorsqu'elles touchent des enfants, sont destinées à semer la terreur et la panique au sein de la population. Le sentiment d'impunité dont jouissent les auteurs de ces actes doit prendre fin. Il incombe à la communauté internationale de veiller à ce qu'ils soient traduits en justice. Sans obligation de rendre des comptes, nul doute que ces attaques se poursuivront », a déclaré Patrick Thompson. ■

Source (en anglais) : https://amnesty.hosting.augure.com/Augure_AmnestyInternational/r/ContenuEnLigne/Download?id=3D25E198-B87F-45CB-A8B2-DEBEBE763093&filename=Public%20Statement%20Russian%20strikes%20amounting%20to%20war%20crimes%20continue%20to%20kill%20and%20injure%20children_.pdf
<https://www.amnesty.fr/actualites/ukraine-les-enfants-victimes-de-frappes-russes>



Maria Lvova-Belova, Commissaire aux droits de l'enfant auprès de Vladimir Poutine, emmène des enfants de la région de Donetsk, en Russie, en septembre 2022 // kremlin.ru © Sputnik-ABACA

«Russie Unie» mis en accusation devant la CPI pour l'organisation et la déportation de plusieurs milliers d'enfants ukrainiens

L'organisation « Pour l'Ukraine, pour leur liberté et la nôtre ! » (PULN) a déposé devant la Cour Pénale Internationale (CPI) une communication, l'équivalent d'un dépôt de plainte en France, pour dénoncer le rôle organisateur du parti de Vladimir Poutine « Russie Unie » (R-U) dans la déportation, l'endoctrinement et la russification de plusieurs milliers d'enfants ukrainiens.

Dans les trois régions du Donbass, de Kharkiv et de Kherson considérées, « Russie Unie » a considérablement contribué à la planification, la préparation et l'exécution des transferts de population ukrainienne, notamment des enfants, transferts qui sont attestés jusqu'à récemment dans les documents cités. Des actions seront menées par R-U, de manière similaire, dans la région de Zaporijia, impliquant notamment Yevgueni Balitsky.

Une première décision de la CPI contre Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova

Première association à avoir alerté l'opinion publique et le gouvernement français sur la déportation et l'adoption d'enfants ukrainiens en Russie, « Pour l'Ukraine, pour leur liberté et la nôtre ! » avait déposé en décembre 2022, une communication à la Cour pénale internationale (CPI) ayant contribué à la délivrance des mandats d'arrêt contre Vladimir Poutine et Maria Lvova-Belova, sa « Commissaire aux droits de l'enfant », pour des faits alors qualifiés de « crimes de guerre ».

Une deuxième communication devant la CPI dénonçant le réseau de complicité orchestré par « Russie Unie »

Les avocats, Mes Emmanuel Daoud et Gabriel Sebbah, ont déposé en septembre 2024, une deuxième communication documentant l'ampleur des crimes commis contre les mineurs ukrainiens. Elle révèle l'étendue du réseau de complicité,

RUSSIE UNIE EST LA
MACHINE...



Affiche de présentation de la communication à la CPI de l'association © © « Pour l'Ukraine, pour leur liberté et la nôtre ».

té, qui implique largement le parti « Russie Unie », et demande à la CPI d'étendre ses mandats à d'autres hauts responsables et de requalifier ces crimes afin d'accroître la pression judiciaire sur le pouvoir russe.

L'enquête sur laquelle s'appuie cette communication démontre, en effet, le rôle déterminant de Russie-Unie, parti politique dominant dans toute la Fédération de Russie, et du mouvement Front Populaire Pan-russe (ONF), mouvement politique de coalition, tous deux sous contrôle de Poutine, dans la planification et la mise en œuvre d'un processus planifié et systématique de déportation et d'adoption forcée de mineurs ukrainiens en Russie.

Combien d'enfants sont touchés ?

PULN estime a minima que plus de 300.000 enfants ukrainiens ont été déportés en Russie.

Sur ce total, seuls 19.546 cas ont été officiellement docu-



mentés par les autorités ukrainiennes. Sur la base de données partielles et compte tenu des moyens (financiers, juridiques, logistiques, communicationnels...) dégagés par le régime de Poutine pour les favoriser, il est plausible que le nombre de mineurs ukrainiens adoptés soit de plusieurs milliers. Mais, en s'appuyant sur les données de population avant l'invasion russe, et les pyramides des âges, PULN pense que le nombre d'enfants touchés par les transferts forcés atteindrait 450.000 mineurs.

Le rôle de « Russie Unie » dans la déportation et la Russification des mineurs ukrainiens

L'analyse des courriers électroniques et des publications sur les réseaux sociaux révèle une quarantaine de noms, de responsables de la déportation des enfants. Certains avaient déjà été identifiés - à partir d'autres sources - comme complices des crimes commis par la Fédération de Russie contre les enfants ukrainiens.

Dans le but d'effacer l'identité ukrainienne, l'État russe a procédé de manière méthodique et obsessionnelle à l'incorporation de ces mineurs à la nation russe, par le biais de leur naturalisation, de leur « rééducation » scolaire et « patriotique », de leur militarisation et de leur adoption.

« Russie-Unie » a participé à la planification et la mise en œuvre de chacune des actions suivantes :

- Transfert en Fédération de Russie ou dans d'autres régions occupées d'Ukraine,
- Octroi de la nationalité russe aux enfants et/ou à leurs ascendants,
- Russification et endoctrinement scolaire et périscolaire,
- Enrôlement dans des événements, mouvements et organisations patriotiques ou militaro-patriotiques,
- Placement/adoption dans des familles russes...

Nombre de ces actions ont été réalisées sous couvert « humanitaire », soigneusement planifié, mis en place et entretenu. La mise à l'abri hors des zones de combat, la nécessité de soins médicaux, ou l'envoi temporaire d'enfants en « camps de vacances » sont quasi systématiquement invoqués de manière frauduleuse, pour tenter de dissimuler le caractère forcé des transferts de mineurs, puis de leur russification. Les volontaires des organisations Jeune Garde de Russie-Unie (JGRU), ONF-Jeunesse (ONF-J) et Volontaires R-U sont les chevilles ouvrières de ces missions et ces trois organisations sont associées sous le sigle #WeTogether (#МыВместе).

La russification par l'éducation

Chaque lundi, dans chaque école ukrainienne des territoires occupés, l'hymne russe et le lever du drapeau russe précèdent des cours patriotiques obligatoires : « Conversations sur des choses importantes ». Parallèlement aux programmes, l'occupant s'en prend aux livres et aux enseignants dans une succession d'actions parfaitement orchestrées : désinformation massive, purge des bibliothèques et des directeurs d'établissements scolaires, afflux de livres et manuels russes, refonte des programmes et recyclage des enseignants....

Autodafés de livres ukrainiens

Conforme aux impératifs de la réalité inversée appliquée à la sphère pédagogique, l'examen organisé par le ministère de l'éducation russe des livres présents dans les écoles et bibliothèques ukrainiennes des territoires occupés conclut, sans surprise, que « la propagande pro-occidentale et américaine a pénétré dans l'esprit des écoliers ukrainiens » puisque « la Russie est présentée comme un agresseur et un ennemi empiétant sur l'indépendance des autres pays... » et que « le référendum en Crimée en 2014 est qualifié dans les manuels d' "invasion des troupes russes dans la péninsule" ».

Même scénario dans les bibliothèques où R-U réalise « un audit des bibliothèques... des territoires libérés [afin] de rénover sérieusement le parc de livres ». Les bibliothèques des territoires occupés seront en effet purgées de leurs livres ukrainiens, ce qui donne lieu à des autodafés. Par exemple, 22.000 manuels d'histoire ukrainiens sont éliminés des écoles de la région de

Louhansk et tous les livres de la bibliothèque de l'Église Petro Mohyla à Marioupol ont été brûlés.

Des opérations planifiées longtemps à l'avance

Que cette russification ait été initiée dès mars 2022, puis menée en contrepoint du programme de naturalisation et de préparation au référendum d'annexion, est particulièrement révélateur de sa préméditation qui vise à donner l'illusion d'une adhésion enthousiaste de la population ukrainienne à la « vie paisible » russe dès septembre 2022.

L'incitation à scolariser les enfants à l'école « russifiée » s'accompagne d'une livraison massive de littérature et manuels scolaires dans les régions occupées. Les campagnes « Des livres pour le Donbass » et « Amener l'enfant à l'école », dont Andreï Turchak fait lui aussi la promotion, se poursuivent jusqu'au-delà de la rentrée scolaire et s'accompagnent de films de propagande. Les 13 et 15 avril 2022, R-U et Sergueï Kravtsov (ministre de l'Éducation de Russie) annonçaient la distribution de 90.000 livres pour enfants.

La communication des avocats de PULN devant la CPI tend à démontrer en détail l'implication du parti « Russie-Unie » dans l'organisation du plan concerté de déportation, et de russification des enfants ukrainiens des territoires occupés (« libérés »). Les noms et fonctions d'une quarantaine de cadres de R-U et des volontaires des organisations Jeune Garde de Russie-Unie (JGRU), ONF-Jeunesse (ONF-J) et Volontaires R-U sont désignés, l'organigramme du système est publié. La communication devant la CPI de PULN a pour objectif de demander que des mandats d'arrêt soient lancés contre ces personnes, au même titre qu'ils avaient été lancés contre Vladimir Poutine et Maria Lvova Belova.■

A lire sur : <https://www.pourlkraine.com/dossier-de-presse-cpi2/russification-par-education>

Nota : Voir l'article sur la russification des enfants ukrainiens dans la Lettre n°50 p.22.



Des enfants dans les gangs

La guerre des gangs repose désormais sur une main-d'œuvre influençable, attirée par l'appât du gain. Pour les narcotrafiquants, les jeunes mineurs, extérieurs au réseau, sont devenus la main-d'œuvre idéale. Des mineurs qui deviennent auteurs et victimes. État des lieux et témoignages à travers l'exemple de trois pays, Haïti, la Suède et la France.

Haïti

Selon l'UNICEF, les enfants représenteraient de 30 à 40 % de l'effectif total des gangs du pays. S'il estime ces statistiques exagérées, Camille Emmanuel, du « Comité de protection des enfants de la Cité de l'éternel (Komite) », admet une forte présence des enfants dans les bandes armées et affirme qu'ils « *commettent la plupart des meurtres* ». Le Komite fournit depuis une dizaine d'années un appui psychosocial à une cinquantaine de ces enfants enrôlés dans des groupes armés dans les quartiers défavorisés de Port-au-Prince.

Exploitation

La brigade de protection des mineurs (BPM) confirme que les enfants servent comme informateurs, espions, vigiles, passeurs d'armes à feu et de munitions, combattants, preneurs d'otages, acheteurs de drogue, pilleurs, racketteurs... Ils agissent contre rémunération et « *glissent dans la violence* » pour obtenir une promotion au sein du gang. Pour le responsable de la BPM, « *l'explosion du cocon familial et la vulnérabilité socio-économique les rendent faciles à exploiter* ». Pour ces enfants, « *la mort est une éventualité permanente* ».

Quant aux jeunes filles, beaucoup d'entre elles sont abusées sexuellement par des membres du groupe.

Témoignages

Le site haïtien d'actualité Ayibopost a recueilli des témoignages dans les locaux d'une ONG qui accompagne des enfants membres de gangs, dans le quartier sud de Port-au-Prince.

Un garçon de 10 ans a fugué de chez lui où sa belle-mère « *le battait sans cesse* ». Trois ans après, il était recruté par une bande armée spécialisée dans le kidnapping, 5Segonn. Son frère cadet a été tué par balles et il parle de vengeance : « *Le tour de celui qui a tué mon frère viendra car je me vengerai... Celui qui m'a fait pleurer doit pleurer aussi* ». Un adolescent de 14 ans, parle, lui, « *paisiblement* » des courses qu'il fait pour le gang de Gran-Ravin. Un autre de 16 ans répond à une animatrice qui l'a réprimandé « *Je suis un « chimè », un bandit !* ».

Un père de 4 enfants dont la fille et le fils, âgés de 17 ans, ont été recrutés l'année dernière par un gang témoigne d'une réalité tragique. Orphelins de mère, ses enfants cherchaient des moyens de subsistance que lui-même ne pouvait plus leur fournir – sa petite entreprise de lavage de voitures ayant été détruite par une coalition de gangs, il vit désormais dans un camp de déplacés à Port-au-Prince.

La police appréhende parfois certains de ces adolescents mais le risque de récidive reste grand selon le président de l'Association des volontaires pour la réinsertion des détenus en Haïti : « *Il n'y a pratiquement aucun accompagnement post-carcéral destiné* » à ces jeunes.



Suède : Un adolescent de 15 ans témoigne de son activité au sein d'un gang
Capture d'écran - La guerre des gangs s'intensifie – Arte - 2022

Suède

Depuis deux ans, une guerre des gangs s'est installée en Suède et s'est intensifiée ces derniers mois pour le contrôle du trafic de drogues et d'armes. Le pays détient même le taux d'homicide par arme à feu le plus élevé d'Europe.

« Faire le sale boulot »

Selon Ardavan Khoshnood, professeur de criminologie à l'université de Lund, l'âge de ceux qui sont en possession des armes est de plus en plus jeune. « *Pour chaque mort en Suède, vous avez entre trois et quatre jeunes individus dans la file d'attente pour prendre le relais. La priorité, c'est de stopper la filière de recrutement des gangs. La plupart des nouvelles recrues sont des enfants, donc il faut mettre en place une meilleure collaboration entre les écoles, la police et les services sociaux si l'on souhaite inverser cette courbe mortifère* ». Le sociologue danois Aydin Soei – auteur d'ouvrages sur les quartiers défavorisés et la criminalité, s'alarme d'une situation tragique, « *le fait qu'on charge des enfants suédois de faire le sale boulot est extrêmement inquiétant* ».

Coupables et victimes

En septembre 2024, le directeur de la police nationale suédoise affirmait que désormais « *des enfants contactent eux-mêmes les bandes criminelles* » pour commettre les meurtres. Il ajoutait : « *Les criminels sont impitoyables* », décrivant un système bien huilé auquel ces derniers ont recours lorsqu'ils veulent tuer leurs rivaux, en faisant appel à des personnes externes, souvent mineures. « *Ils leur fournissent les armes, et leur donnent l'adresse à attaquer* ». Les victimes sont, elles aussi, souvent jeunes.

Mats Lindström, policier observateur dans la région de Stockholm, a passé en revue de nombreuses messageries où ces meurtres sont commandités. Il confirme que les jeunes sont très demandeurs. « *Nous voyons qu'ils écrivent : Y a-t-il des contrats ? Moi et mon ami sommes dispos pour 200.000* »



couronnes ». Ils le font « *pour obtenir un statut, devenir quelqu'un, avoir l'aura d'un meurtrier* », comme le lui a avoué un jeune lors d'une enquête.

En août 2023, 69 personnes en dessous de 18 ans étaient en détention provisoire en Suède, contre 14 le même mois en 2021. Au cours des huit premiers mois de l'année, la télévision publique suédoise SVT a recensé le nombre de meurtres ou tentatives de meurtres commis par des Suédois de moins de 15 ans : elle avance le chiffre de 93.

Une ONG suédoise de protection des droits des enfants, Bris, fait part d'un malaise grandissant parmi ces jeunes criminels. Le nombre d'appels qu'elle reçoit de leur part a augmenté. Depuis quelques mois, le Danemark et la Norvège s'inquiètent de l'exportation de ce phénomène sur leur territoire.



Capture d'écran : extrait du JT – octobre 2024 – France 2 - N. Perez, D. Brignand, R. Chapeland, S. Fel, A. Conestraro - France Télévisions

France

En France, le sujet est apparu à l'automne 2024, suite à deux meurtres à Marseille dans la guerre que se livrent des gangs pour le trafic de drogue. Ces deux narchomicides impliquaient deux adolescents de 14 et 15 ans. Le procureur de la République de Marseille, Nicolas Bessone, a dénoncé lors d'une conférence de presse, dimanche 6 octobre, un *"ultra-rajeunissement"* des auteurs, soulignant un *"degré supplémentaire"* franchi, *"une perte totale de repères"* et une *"sauvagerie inédite"*.

Réseaux sociaux

Il y a *"une perte totale de repères qui va faire que des jeunes garçons vont répondre à des annonces, pas pour aller faire les vendanges ou même pour vendre de la résine de cannabis sur un point de deal, mais pour aller ôter la vie d'autrui sans aucun remords, sans aucune réflexion"*. Et le *"rôle des réseaux sociaux commence à nous questionner"*, a déploré le magistrat, soulignant l'*"amateurisme effrayant"* de ces jeunes.

La guerre des gangs repose désormais sur cette main-d'œuvre docile. *"Cette sous-traitance permet au commanditaire de diminuer énormément les risques"*, analyse Yann Sourisseau, chef de l'Office central de lutte contre le crime organisé.

Selon la justice, six personnes sur dix mises en examen pour assassinat ou tentative d'assassinat lié au trafic de drogue ont entre 14 et 21 ans. Pour un éducateur, la situation était encore inimaginable il y a quelques années. *"Les grands, impossible qu'ils nous auraient laissé toucher une arme"*, assure-t-il.

« Des mômes fragiles »

Laetitia Linon est la porte-parole des familles de victimes à Marseille : « *La plupart du temps, ils débutent au bas de l'échelle, souvent comme guetteurs, puis ils gravissent les échelons. Depuis quelques années, on voit aussi des filles s'impliquer dans le milieu, même si ça reste marginal. À mon époque, lorsqu'on entendait parler de jeunes femmes, il s'agissait de nourrices (ces personnes qui stockent la drogue, les armes ou l'argent, NDLR), pas de dealers voire de tueuses"*, ajoute Laetitia Linon. Souvent, *"l'embrigadement de ces jeunes commence par des choses simples. Les gérants des réseaux remarquent les mômes fragiles et s'engouffrent dans la brèche. Ça va commencer par des 'Va me chercher un sandwich', 'prends-moi des clopes au tabac', et puis c'est la spirale. Si on ajoute les réseaux sociaux et leur capacité d'engagement, c'est pire encore..."*. Mais *"beaucoup d'autres problématiques sont à aborder... Le manque de moyens dans la police judiciaire, l'alourdissement des peines des mineurs, la réinsertion, la légalisation du cannabis..."* ■

Sources :

Courrier International – n°1764 du 22 au 28 août 2024

Courrier International – n°1770 du 3 au 9 octobre 2024

<https://www.lefigaro.fr/international/en-suede-des-mineurs-proposent-leurs-services-aux-gangs-pour-commettre-des-meurtres-20230929>

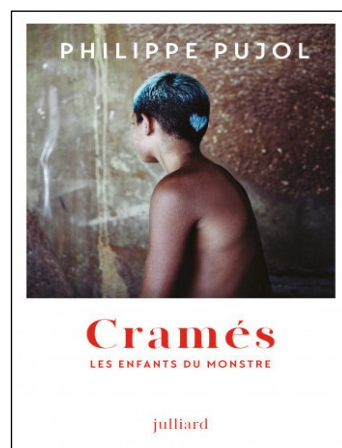
<https://www.lalibre.be/international/europe/2024/08/21/la-suede-et-le-danemark-sunissent-contre-la-violence-des-gangs-VV7QFO6MAZGQFAR7WC25S3FBK4/>

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-avance/guerre-des-gangs-en-suede-des-victimes-toujours-plus-jeunes_6054725.html

https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/criminalite-a-marseille/trafic-de-droque-des-enfants-a-la-solde-des-gangs_6821774.html

<https://www.ladepeche.fr/2024/10/08/decryptage-guerre-des-gangs-a-marseille-des-tueurs-de-plus-en-plus-jeunes-les-gerants-des-reseaux-remarquent-les-momes-fragiles-12245313.php>

LIVRE



Cramés
Les enfants du monstre

Philippe Pujol, Julliard,
septembre 2024,
224 pages

Après « La fabrique du monstre » et « La chute du monstre », le lauréat du prix Albert-Londres en

2014 dresse le portrait terrible de jeunes Marseillais, sacrifiés par le trafic de drogue ou la prostitution à Marseille.

Philippe Pujol revient au terrain et décrit toutes ces vies brisées et vulnérables. Des minots, des *cramés* comme ils s'appellent entre eux, guetteurs, prostituées, une main-d'œuvre exploitée et plongée dans la violence et la misère.

« *Ces gamins portent en eux tant de faiblesse, donnent tellement prise à tous les asservissements que personne ne se prive de les assujettir, et particulièrement dans le monde dur des trafics où chacun exploite la misère de l'autre, jusqu'à en oublier qu'au départ tous étaient des enfants* ».

Haïti. Des enfants victimes des violences de bandes criminelles

Déclaration publique d'Amnesty International du 10 octobre 2024

« La violence en Haïti est dévastatrice et les enfants haïtiens en paient le prix. Des enfants subissent des blessures graves qui vont changer leur vie, en raison de balles perdues ou d'attaques ciblées. Selon des informations, 70 personnes, dont des enfants, sont mortes récemment dans une attaque de bande criminelle contre la population dans le département de l'Artibonite », a déclaré Ana Piquer, directrice pour les Amériques à Amnesty International.



IDP camp de personnes déplacées de Grace Village, Carrefour municipality, Port-au-Prince, Haïti, 2012 © AI

Une totale impunité

« Nous avons recueilli des témoignages déchirants d'enfants forcés de travailler pour des bandes criminelles : de la collecte d'informations aux livraisons, et à l'exécution de tâches domestiques sous la menace de violence. Des filles ont par ailleurs été victimes de viols et de violences sexuelles. Le désespoir de leur situation est vraiment inquiétant ; beaucoup ont été déplacés ou n'ont nulle part où aller ».

Lors d'un récent dialogue interactif avec l'expert de l'ONU sur Haïti, Amnesty International a fait part de sa vive préoccupation au sujet des violences perpétrées par les bandes criminelles, qui ont lieu dans l'impunité la plus totale.

Des demandes de transparence pour la mission du contingent international de policiers

Dès juillet 2024, Amnesty International insiste sur la nécessité de protéger les enfants au moment où se déploie la mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) : Amnesty International souligne qu'il est impératif de veiller à ce que la mission établisse des garanties en vue de prévenir les violations des droits humains, forme son personnel en matière de protection des enfants et s'engage à agir dans le respect des normes les plus élevées en matière de transparence, *« Il est préoccupant que le déploiement du contingent de policiers kenyans en Haïti se poursuive, en l'absence d'informations transparentes sur la question de savoir si et comment il va mettre en œuvre les garanties en matière de droits humains »*, a déclaré Ana Piquer, directrice pour les Amériques à Amnesty International.

Une inquiétude sur la situation des enfants haïtiens

Le secrétaire général de l'ONU avait rendu compte, pour la première fois, de la situation des enfants haïtiens dans son rapport annuel sur la situation des enfants dans les conflits

armés, faisant état notamment du recrutement et de l'utilisation des enfants par les gangs, des mutilations, et des violences sexuelles (voir compte-rendu de ce rapport page 4).

Amnesty International s'inquiétait déjà de la formation des policiers kenyans en matière de droits humains, en particulier en ce qui concerne les enfants, et plus généralement sur le manque de transparence des procédures d'intervention de ce contingent : *« Amnesty International appelle à mettre en œuvre des procédures d'évaluation rigoureuses et une formation complète sur les principes des Nations Unies, le droit relatif aux droits humains, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et la protection des enfants, avant et pendant le déploiement. En outre, elle souligne l'importance d'un mécanisme de plainte accessible, indépendant et transparent chargé d'enquêter sur toutes les allégations de comportements répréhensibles et de violations des droits humains imputables au personnel de la MMAS. Il est essentiel que le personnel de la mission reçoive une formation complète sur les principes des Nations Unies et le droit relatif aux droits humains. Enfin, il faut mettre en place un mécanisme indépendant chargé de traiter les plaintes et de garantir l'obligation de rendre des comptes afin de protéger efficacement les droits des enfants »*, a souligné Ana Piquer. ■

Sources : Le communiqué de juillet 2024 : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/07/faut-veiller-protger-enfants-tandis-mission-multinationale-dappui-securite-mmas-deploie-haiti/>

Le communiqué d'octobre 2024 : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2024/10/haiti-children-victims-of-gang-violence-amid-impunity/>
On peut consulter aussi le communiqué de presse de l'UNICEF : *« Un enfant est déplacé chaque minute à Haïti en raison des violences armées »*
<https://www.unicef.org/fr/communiqués-de-presse/un-enfant-est-deplace-chaque-minute-a-haiti-en-raison-des-violences-armees>



Enfant au travail ©OIT

Responsabilité des multinationales. Une nouvelle directive européenne

En juin 2024, les ministres des États de l'UE ont finalement adopté la Directive de l'UE sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (EU-CSDDD).

L'adoption de cette directive est une étape importante sur la voie d'une responsabilité plus large des entreprises envers les droits humains et de l'enfant.

De par la directive EU-CSDDD, les grandes entreprises dans l'UE ont pour obligation de respecter les droits humains et les normes environnementales dans leurs activités. Les règles ne concernent pas uniquement les activités propres aux entreprises, mais aussi celles de leurs filiales et partenaires commerciaux tout au long de leur chaîne d'activités. Il faut noter cependant que cette directive ne concerne que les grosses entreprises de plusieurs milliers de salariés ou ayant un chiffre d'affaires d'au moins 450 millions d'euros.

Le texte final de la directive européenne CSDDD fait référence à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (la CIDE) et, en ce qui concerne la responsabilité des entreprises en la matière, souligne les droits de l'enfant qui s'y rapportent en particulier, tels que l'interdiction du travail des enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la santé, l'accès à l'éducation, le droit à des conditions de vie adaptées, de même que la protection contre l'exploitation économique, les abus sexuels, les enlèvements et trafics d'enfants.

Quant aux conditions de travail des parents qui, dans la directive EU-CSDDD, sont traitées au travers des sujets «living wage» (salaire minimum vital), même si elles sont adaptées, ont elles aussi, une incidence directe sur la vie et la croissance des enfants.

Dans un communiqué paru le 31 mai 2024, l'UNICEF déclare : « *Se focaliser ainsi sur les enfants, c'est capital puisqu'un tiers de la population mondiale est constituée d'enfants. Mentalement et physiquement, ils sont dans une phase de développement importante, plus vulnérables et avec des besoins différents de ceux des adultes. Les effets des entreprises sur les enfants se distinguent par conséquent nette-*

ment de ceux sur les adultes. Lorsque les entreprises tiennent compte principalement des adultes dans leur obligation de diligence, elles risquent fort de passer à côté de droits importants concernant les enfants ».

Les entreprises n'ont pas à élaborer de nouveaux processus pour prendre en compte les droits de l'enfant. Il suffirait qu'elles intègrent ces droits dans les directives tels que les codes de bonne conduite ou les stratégies de durabilité, dans les process existants, tels que l'évaluation des risques et des impacts, les mécanismes de plainte, les contrôles de diligence et de les évaluer à l'aune des droits de l'enfant.■

Sources :

UNICEF Suisse : <https://www.unicef.ch/fr/actualites/nouvelles/2024-05-31/la-nouvelle-directive-europeenne-sur-la-responsabilite-des-La-directive-europeenne> : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6533-2022-INIT/fr/pdf>

Les recommandations de l'UNICEF, Save the Children et le Pacte mondial des Nations Unies : <https://www.unicef.org/eu/media/2476/file/An%20EU%20Corporate%20Sustainability%20Due%20Diligence%20Directive%20that%20Works%20for%20Children:%20UNICEF%20comments%20on%20the%20European%20Commission%20proposal.pdf>

Changement climatique.

Des progrès menacés

L'UNICEF a publié une étude en juillet 2024 qui sonne l'alarme sur la santé et le bien-être des enfants suite aux changements climatiques. Ce rapport vise à dresser un inventaire complet des effets des changements climatiques sur les enfants au regard des six aléas majeurs qui affectent leur santé et leur bien-être, à savoir les chaleurs extrêmes, les sécheresses, les feux incontrôlés, les inondations et les tempêtes, la pollution de l'air et la modification des écosystèmes.

Les changements climatiques affectent presque chaque aspect de la santé et du bien-être des enfants, de la grossesse à l'adolescence. Par ailleurs, ces effets sur leur santé s'aggravent à mesure que les aléas climatiques s'accumulent.

Un inventaire des changements à travers le monde

Le rapport montre que dans 16 pays, les enfants subissent désormais plus d'un mois de journées extrêmement chaudes supplémentaires par rapport à il y a 60 ans. Au Soudan du Sud, par exemple, elles sont passées de 110 journées par an, dans les années 1960 à 165 au cours de la décennie actuelle. Au Paraguay, elles ont presque doublé, passant de 36 à 71 par an.

Entre 2010 et 2019, 2,18 milliards de personnes ont été exposées à un jour au moins de pollution atmosphérique importante générée par un feu de végétation.

En 2022, 182 millions de personnes à travers 108 pays ont été affectées par des catastrophes liées aux changements climatiques. Les enfants y sont particulièrement vulnérables, ce qui les expose à des problèmes de santé différents de ceux rencontrés par les adultes.

Les changements climatiques donnent lieu à une réelle modification des écosystèmes et des environnements locaux, laquelle peut multiplier les points de contact entre les enfants et les animaux et accroître la transmission et les risques de flambée épidémique. On estime qu'en 2019, 240.000 enfants sont décédés des suites d'une résistance aux antimicrobiens. 466 millions d'enfants, soit un enfant sur cinq, vivent dans des endroits enregistrant au moins deux fois plus de journées extrêmement chaudes par an qu'il y a à peine 60 ans.

Durant la seule année 2021, quelque 442.000 personnes sont décédées en raison d'une exposition à des températures élevées, parmi lesquelles 45.000 enfants, dont 31.000 étaient âgés de moins de 5 ans.

470 millions d'enfants ont fait face à des niveaux élevés ou extrêmement élevés d'exposition à la sécheresse.

En 2021, on enregistrait près de 330 millions d'enfants vivant dans des zones très exposées aux inondations fluviales, et 240 millions dans des zones côtières sujettes aux inondations.

Près de 630 millions d'enfants de moins de 5 ans sont expo-



Madagascar, 2023 © UNICEF/UN0781037/Ramasomanana

sés à une pollution atmosphérique dont le seuil est supérieur aux préconisations internationales.

Entre 2016 et 2021, les catastrophes liées à des phénomènes météorologiques extrêmes ont provoqué 43,1 millions de déplacements d'enfants, ce qui représente près de 20.000 déplacements par jour.

Trois recommandations et des mesures concrètes

Toutes ces conséquences soulignent l'importance de prendre des mesures pour atténuer les changements climatiques et protéger les générations futures.

Le rapport décrit les incidences spécifiques pour les jeunes et les perspectives d'ici 2050 et, en conclusion, il formule trois recommandations accompagnées de mesures concrètes, basées sur le principe que chaque enfant a droit à un environnement propre, sain et durable :

- 1- Réduire les émissions afin de respecter le seuil de 1,5 °C et de garantir ainsi l'intérêt supérieur de l'enfant.
- 2- Protéger la vie, la santé et le bien-être des enfants, ainsi que la résilience de leurs communautés, notamment en adaptant les services sociaux essentiels aux effets des changements climatiques, des catastrophes plus fréquentes et de la dégradation de l'environnement.
- 3- Donner à chaque enfant, tout au long de sa vie, des possibilités de développement, d'éducation et des compétences qui lui permettront de défendre la cause environnementale.

Pieux souhaits ?■

Sources : consulter le rapport à <https://www.unicef.org/media/159596/file/>



Des membres d'Amnesty soutiennent la grève mondiale pour le climat et manifestent avec les militants – photo Amnesty

Des jeunes poursuivent leur gouvernement en justice pour combattre le changement climatique

Les enfants ont très peu contribué à la crise climatique, mais ils en subissent les conséquences plus fortement que toutes les générations précédentes. C'est aussi une crise des droits de l'enfant, car elle menace le droit fondamental de chaque enfant à vivre dans un environnement propre, sûr et sain. L'inaction climatique a des conséquences dévastatrices sur les personnes les plus vulnérables dans le monde.

A travers le monde, des jeunes multiplient les actions en portant des requêtes devant les tribunaux. Ils mettent en avant les conséquences d'une politique climatique défaillante, et les responsabilités des gouvernements à agir efficacement contre le changement climatique, en particulier pour le bénéfice des générations futures.

Cinq cas récents témoignent de ces procédures aux résultats parlants.

Europe : Portugal

En septembre 2023, Claudia Duarte Agostinho, 24 ans, infirmière des urgences venant de l'ouest du Portugal, dirige un groupe de six jeunes dans un procès historique contre 32 pays : tous les États membres de l'UE, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, la Russie et la Turquie. Le groupe, qui comprend une enfant de 11 ans, soutient que l'inaction des gouvernements face au changement climatique discrimine les jeunes et représente un risque important pour leur vie et leur santé. Ce cas est le premier incriminant autant de nations. L'affaire a été examinée par un panel de 17 juges de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg.

L'équipe juridique du groupe a fait valoir que la crise climatique croissante porte atteinte à leurs droits à la vie, à la vie privée, à la vie de famille et les expose aux traitements inhumains ou dégradants. Ils ont plaidé pour que les 32 gouvernements fixent et atteignent des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, beaucoup plus élevés. D'après eux, cela pourrait être réalisé en réduisant la production et les exportations de combustibles fossiles, en diminuant les émissions provenant de la consommation à l'étranger, et en

s'assurant que les entreprises basées dans ces pays contrôlent leurs chaînes d'approvisionnement mondiales (voir article page 18).

Les 32 gouvernements ont déclaré qu'ils faisaient déjà tout ce qu'ils pouvaient pour réduire les émissions et que leurs obligations étaient limitées à ceux qui résident sur leur territoire.

En avril 2024, la Cour européenne a déterminé qu'il n'y avait pas de base dans la Convention européenne pour justifier l'extension de la juridiction extraterritoriale des autres États comme le suggéraient les demandeurs. Elle a aussi estimé que les jeunes portugais n'avaient pas épuisé les voies de recours internes au Portugal préalablement. Or, c'est une exigence de la Cour pour pouvoir accepter l'admissibilité d'un recours.

En particulier, la Cour a rejeté l'idée que le contrôle de leurs "intérêts" dans la Convention pourrait servir de critère valable pour établir la juridiction concernant le changement climatique. En fin compte, elle a établi que la juridiction ne s'appliquait qu'à l'égard du Portugal, et qu'aucune juridiction ne pouvait être reconnue concernant les autres États impliqués dans l'affaire. Un résultat somme tout décevant.

Australie

En juillet 2021, une juge rendait une décision importante en Australie, visant à protéger les jeunes des impacts du changement climatique – décision rendue par la Cour fédérale. La cour a constaté que le gouvernement avait un devoir de protection envers les jeunes contre les effets nocifs du changement climatique, lors de l'approbation de nouveaux projets



Le Climate Justice Camp en Tunisie s'est terminé avec près de 400 participants renforçant un mouvement de solidarité dans plus de 65 pays du Sud global, à l'approche du 27^e sommet climatique de l'ONU, en Égypte. Nabeul, Tunisie, septembre 2022.

Mené par des dizaines de groupes climatiques, le Climate Justice Camp d'une semaine a rassemblé des personnes vivant dans certaines des régions les plus touchées du monde. Le camp s'est concentré sur la construction d'une solidarité intersectionnelle et l'élaboration de voies vers un changement politique et systémique à long terme autour de l'adaptation climatique, de la justice, de l'accès à l'énergie et des pertes et dommages associés aux impacts disproportionnés de la crise climatique.

Des jeunes représentants du climat, venus de régions telles que l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Amérique latine, les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique étaient présents. Plus de 30 groupes ont collaboré dans les mois précédents à l'organisation de l'événement.

© Ala Zemzmi



de combustibles fossiles.

Cette décision a été considérée comme un jugement marquant car elle reconnaissait les risques à long terme que le changement climatique pose aux générations futures.

Cependant, en mars 2022, le gouvernement australien a annulé cette décision, ce

qui a suscité des inquiétudes parmi de nombreux défenseurs et organisations concernant les implications pour les droits et la sécurité des jeunes, face au changement climatique. Cette inversion a provoqué une large critique, avec des appels à une action plus forte pour protéger les populations vulnérables des impacts climatiques.

Etats-Unis : Hawaï

En 2020, à Hawaï, 14 plaignants âgés de 8 à 19 ans ont poursuivi le Département des Transports pour ce qu'ils appellent « une urgence climatique ». Les jeunes activistes soutiennent que la dépendance de l'État à des infrastructures polluantes, en particulier dans le domaine des transports, violerait leurs droits à un environnement sain et à un avenir meilleur. Ils ont engagé des actions en justice pour contraindre l'État à prendre des mesures significatives pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et passer à un système de transport durable.

Le résultat, en 2021, après des négociations avec le gouvernement, a été un accord dans lequel Hawaï s'est engagé à travailler pour un système de transport visant des émissions nulles d'ici 2045. Cet acte est une reconnaissance importante de la nécessité pour les États et les gouvernements de s'attaquer au changement climatique et à ses impacts.

Etats-Unis : Montana

En mars 2020, 16 jeunes, âgés de 5 à 22 ans, de l'État du Montana ont déposé une plainte constitutionnelle sur le climat contre leur propre gouvernement. Ils ont fait valoir que leur État soutenait l'extraction et la combustion des combustibles fossiles, aggravant la crise climatique et nuisant aux jeunes. Leur gouvernement violait leur droit constitutionnel à bénéficier d'un environnement sain, à la vie, à la dignité et à la liberté.

Le juge du district de Helena, a rendu une décision en faveur des plaignants, *Our Children's Trust*, et d'un groupe de jeunes qui ont assigné l'État du Montana en affirmant qu'il n'avait pas respecté son obligation constitutionnelle de garantir un environnement sain et propre. Cette décision est significative car elle reconnaît les droits constitutionnels des jeunes à un environnement sain au Montana. Cette affaire, portée par *Our Children's Trust*, a mis en évidence les responsabilités de l'État en matière de protection de l'environnement pour les générations futures.

L'État a fait appel et la Cour Suprême du Montana a entendu les plaidoiries orales le 10 juillet 2024. Les avocats des jeunes plaignants ont plaidé l'importance de maintenir la décision historique du juge de Helena. Les juges n'ont pas indiqué quand ils rendraient leur décision.

Canada

Alors que le pays a subi des incendies de forêt printaniers sans précédent et des vagues de chaleur estivales record, les litiges climatiques sont en hausse au Canada. Les tribunaux sont sollicités pour déterminer si les gouvernements protègent suffisamment la santé et la vie des Canadiens subissant les impacts de la crise climatique.

Un groupe de sept jeunes a poursuivi le gouvernement du Premier ministre de l'Ontario, Doug Ford, en novembre 2019, pour avoir remplacé l'objectif précédent de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la province par un objectif beaucoup plus faible et non scientifique. L'affaire déposée par les sept jeunes activistes en Ontario est connue sous le nom de « *Youth v. Attorney General of Canada* » (Jeunesse c. Procureur général du Canada). Dans cette affaire, les plaignants cherchent à tenir le gouvernement

canadien pour responsable de ses politiques climatiques et de l'impact sur leurs droits. En avril 2023, un juge en Ontario a statué qu'un recours en justice déposé par les sept jeunes activistes pouvait se poursuivre devant les tribunaux canadiens. Franchir cet obstacle a été une victoire significative pour ces jeunes Canadiens.

Trois tentatives précédentes de la part de groupes de jeunes et d'autochtones d'invoquer la Charte canadienne des droits et libertés pour des préjudices liés au climat ont été rejetées, avant même d'atteindre le procès. Les plaignants soutiennent que la réponse du gouvernement canadien au changement climatique, en particulier son incapacité à prendre des mesures adéquates pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, enfreint leurs droits humains. Ils affirment que l'inaction du gouvernement pose des risques pour leur santé, leur sécurité et leur bien-être futur.

Cette décision obtenue par le groupe « Youth v. Attorney General of Canada » marque une étape importante pour les actions en justice menées par des jeunes sur le climat au Canada : elle permet à l'affaire d'être entendue et considérée dans le système juridique. La juge a été la première juge canadienne à noter que la menace existentielle du changement climatique pourrait justifier d'ordonner au gouvernement de faire davantage. Cependant, elle a refusé de trancher complètement la question, citant le manque d'examen juridique défini pour juger les arguments relatifs aux « droits positifs ». Elle a déclaré que la législation existante doit être adaptée dans des cas novateurs comme celui-ci.

Conclusion

Les événements météorologiques extrêmes des derniers mois dans le monde entier, sont de plus en plus liés au changement climatique, suscitant des discussions sur les implications juridiques et la capacité des lois existantes à traiter ces questions. Les litiges liés au changement climatique ont gagné en importance ces dernières années, avec divers cas

mettant en lumière les responsabilités des gouvernements et des entreprises dans l'atténuation des impacts climatiques. L'implication de jeunes plaignants souligne l'urgence et la perspective générationnelle sur l'action climatique.

La discussion politique de nombreux pays est influencée par beaucoup de faux débats sur la validité de la science climatique. Les choses semblent beaucoup plus claires dans les tribunaux, où, majoritairement, aucun juge n'a remis en question la base scientifique de la reconnaissance des causes et des effets du changement climatique.

Bien sûr, il existe des questions scientifiques significatives qui restent à clarifier à des fins juridiques et politiques. Il se peut que l'action en justice fournisse une tribune pour atteindre cet objectif. D'où l'intérêt de continuer la bataille devant la justice. ■

- young people take 32 countries to court*, 27 Septembre 2023. <https://www.bbc.com/news/world-europe-66923590>
- <https://www.echr.coe.int/documents/d/echr/press-q-a-climate-cases-eng>
Australie
- https://www.youtube.com/shorts/WuU_dXwoJIY
Hawaii
- <https://www.youtube.com/watch?v=mEnBWP-I8Ik>
Montana
- *Our Children's Trust on historic win in Montana climate change case and federal challenge*: <https://www.opb.org/article/2023/08/15/our-childrens-trust-on-historic-win-in-montana-climate-change-case-and-federal-challenge/>
- *In short*: <https://www.youtube.com/shorts/Pd8N7eYolG>
- *July Supreme court session*: <https://montanafreepress.org/2024/07/10/montana-supreme-court-hears-held-v-montana-youth-climate-lawsuit/>
<https://static1.squarespace.com/static/655a2d016eb74e41dc292ed5/t/668ef12583c4fe77177cd8db/1720643878148/Montana+Supreme+Court+Oral+Argument+-+Press+Release.pdf>
Canada-Ontario
- <https://theconversation.com/court-decision-in-youth-climate-lawsuit-against-ontario-government-ignites-hope-206275>
Conclusion
- <https://journals.library.columbia.edu/index.php/cjel/article/view/4730/2118>

Pour s'informer :

Amnesty a édité des rapports, actualités et informations sur les liens entre droits humains et dérèglements climatiques à retrouver :

- Sur la page du site internet : <https://www.amnesty.fr/actualites/dereglement-climatique-la-menace-sur-nos-droits-humains>

Quelques actions et autres exercices simples pour continuer à améliorer la situation écologique par soi-même :

Mesurez votre empreinte carbone : <https://nosgestesclimat.fr/> ! Cela vous permettra d'identifier ce que vous pouvez changer dans votre vie de tous les jours pour émettre moins de CO₂ !

Le jeu du *Financial Times* pour tester comment rester sous 1,5 degrés de réchauffement : <https://ig.ft.com/climate-game/>

Pour mettre en place des solutions concrètes dans votre quotidien à un niveau individuel :

Vous pouvez lire le blog et le livre de : <https://cacommenceparmoi.org/>

Documentez-vous :

Retrouvez les 10 points clés des trois rapports du GIEC : <https://pour-un-reveil-ecologique.org/fr/articles/10-points-cles-giec-ar6-wg3/>

L'impact sur la santé et le bien-être des enfants

Les changements climatiques ont des conséquences significatives sur la santé et le bien-être des enfants.

Quelques-unes des principales préoccupations :

La santé physique : Les enfants sont plus vulnérables aux maladies respiratoires et aux infections dues à la pollution de l'air et à la chaleur extrême. Les vagues de chaleur aggravent les problèmes de santé préexistants.

La sécurité alimentaire : Les changements climatiques affectent les récoltes, conduisant à des pénuries alimentaires. Cela entraîne la malnutrition qui a un impact direct sur le développement physique et cognitif des enfants.

L'accès à l'eau : Les sécheresses et les inondations contaminent les sources d'eau et limitent l'accès à l'eau potable, ce qui entraîne des maladies hydriques.

La santé mentale : Les événements climatiques extrêmes, comme les ouragans ou les incendies de forêt, provoquent un stress psychologique important chez les enfants, y compris de l'anxiété et des troubles de stress post-traumatique.

Les déplacements : Les enfants peuvent être déplacés en raison de catastrophes liées au climat, ce qui entraîne des perturbations dans leur éducation, leur santé et leur bien-être général.

Adolescents terroristes, « nouvelle génération djihad »

La menace terroriste a été marquée, ces deux dernières années, par une évolution inquiétante : le spectaculaire rajeunissement des auteurs de projets d'attentat. Pour Nicolas Lerner, patron de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) entre 2018 et janvier 2024, « la propagande revient aujourd'hui séduire une nouvelle génération d'adolescents » pour des raisons diverses : une quête identitaire, l'écho d'un discours de victimisation, une glorification de pulsions violentes...

Des profils semblables

Depuis 2023, vingt-trois mineurs – le plus jeune avait 14 ans – ont été mis en examen pour des projets d'action violente d'inspiration djihadiste, selon les chiffres du Parquet national antiterroriste. Alors que les adolescents ne représentaient que 1 % des mises en examen pour « association de malfaiteurs terroriste » en 2022, leur proportion a explosé pour atteindre 10 % en 2023 et 21 % sur les sept premiers mois de 2024. Ils ont entre 14 et 17 ans et sont « fans » de l'organisation État islamique (EI). Ils consomment *ad nauseam* les vidéos les plus violentes, s'enferment dans des groupes de discussions en ligne qui nourrissent leur obsession et élaborent des projets d'attentat.

Plusieurs traits sont communs à cette génération djihad, passionnée par les jeux vidéo, souvent en échec scolaire et social, marquée par un mal-être identitaire, un renfermement sur soi. Un sentiment d'inutilité sociale conduit certains jeunes à rechercher la gloire éphémère promise par la propagande djihadiste. Ils n'ont souvent qu'une connaissance très superficielle de l'islam et ne fréquentent pas les mosquées. Ce sont des adolescents solitaires, qui passent le plus clair de leur temps sur Internet ou à jouer à des jeux vidéo de guerre, reclus dans une bulle numérique et idéologique mortifère.

Du fait de la déroute de l'EI dans les années 2017/2018, l'attrait pour l'idéologie islamiste avait diminué, mais la propagande revient aujourd'hui séduire une nouvelle génération.

Le sociologue Elyamine Settoul, auteur de « Penser la radicalisation djihadiste », (Puf, 2022), identifie cinq grands axes permettant de comprendre la djihadisation de cette génération :

- la dévotion religieuse, qu'il juge minoritaire,



- l'émotion, chez des adolescents perdus pour qui « l'adhésion radicale convertit la haine de soi en haine de l'autre »,
- la politisation qui se nourrit du sort des musulmans dans le monde,
- la manipulation sectaire
- la pulsion meurtrière ou suicidaire.

Une tendance européenne

En mai 2024, cinq adolescents et jeunes adultes suspectés de projets terroristes ont été mis en examen, ils étaient soupçonnés d'avoir envisagé de rejoindre une organisation terroriste et d'avoir évoqué des projets d'actions violentes, selon le parquet national antiterroriste.

Un jeune de 17 ans a été arrêté le 22 mai, parce qu'il menaçait de commettre un attentat dans son lycée, lors de la fête de fin d'année ou alternativement de faire le djihad au sein d'une organisation terroriste.

A Angers, un jeune a été suspecté de projeter une action violente lors du week-end du 14 juillet, et a été mis en examen. En août 2023, trois adolescents sont arrêtés à Joué-les-Tours, une autre, Léa, récemment convertie, traite « sa mère de mécréante et forme le vœu qu'elle aille en enfer ! ».

Le 21 août, un Sochalien de 12 ans a été reconnu coupable « d'apologie du terrorisme ». Il détenait 1700 vidéos de propagande, dont des contenus issus de jeux en ligne.

Si des projets terroristes impliquant des mineurs se sont multipliés, ces deux dernières années, les passages à l'acte demeurent exceptionnels. En 2016, un jeune Kurde de 15 ans, a été condamné à sept ans de prison, pour avoir blessé à la machette, un enseignant juif dans une rue de Marseille.

Les adolescents européens ne sont pas en reste, en effet, un projet d'attentat terroriste djihadiste, qui visait les concerts de la chanteuse Taylor Swift, en août 2024, à Vienne, en Autriche, a été déjoué. La police a arrêté deux suspects de 19 et

17 ans, dont l'un avait prêté allégeance à EI, et a avoué avoir planifié un attentat-suicide aux abords de la salle de concert. Ces arrestations s'inscrivent dans une tendance européenne plus large de radicalisation des jeunes sur les réseaux sociaux, affirment les experts.

Les services de messagerie instantanée et les réseaux sociaux permettent de créer des liens dans toute l'Europe. Le danger n'est donc pas uniquement virtuel.

Afin d'explorer les ressorts de ce phénomène inquiétant, le journal *Le Monde* dresse le profil de trois mineurs : le « religieux », le « solitaire » et le « combattant tchéchène ». Trois portraits d'adolescents mis en examen en 2023, construits à travers des interrogatoires de juges d'instruction, des expertises psychologiques et des rapports des services sociaux invitent à penser la façon dont la propagande djihadiste attire des jeunes gens en perte de repères.

Le religieux et sa rigidité émotionnelle

Faël avait seize ans au moment des faits qui lui sont reprochés. Initialement interpellé pour avoir diffusé de nombreux contenus djihadistes sur ses réseaux sociaux, il a spontanément reconnu en garde à vue que l'idée d'attaquer au couteau un ennemi de l'islam, lui avait traversé l'esprit, ce qui lui a valu d'être mis en examen pour « association de malfaiteurs terroriste ». Il a une vision binaire du monde : les bons musulmans et les ennemis de l'islam. Il est en prison depuis six mois, quand débute son interrogatoire avec une juge d'instruction. Il évoque des idées noires qui lui traversent la tête, comme celle de se pendre dans sa cellule, quand il voit des contenus violents à la télévision.



« *Que ressentez-vous quand vous avez ces idées-là ?* », lui demande la magistrate.

« *Je ne me sens pas bien. Je ressens une tristesse par rapport à ce que je vois au Proche-Orient, en Europe, partout. Auparavant, je ressentais de la haine et un désir de vengeance. Je pensais qu'en se dirigeant vers les personnes qui causent le mal, il y aurait la paix. Je voyais que la haine ne pouvait être réglée que par la haine. Il y avait une part de moi qui essayait de persuader l'autre de se lancer* ».

Faël a eu une enfance troublée, avec un père, musulman modéré et une mère athée de tradition catholique, il a été victime de harcèlement scolaire, d'insultes racistes et a été séparé de sa sœur jumelle, élevée par ses grands-parents maternels. Il évoque alors du chagrin. Il a changé de lycée et a perdu de vue sa sœur, ses résultats scolaires ont plongé et Faël a alors commencé à regarder des vidéos djihadistes. « *La religion a comblé un vide chez moi, ça m'a fait du bien* ». Sur les réseaux sociaux, Faël avait publié une photo de lui brandissant un couteau, et une autre, le visage entièrement masqué par le sceau du prophète. « *Je voulais consacrer mon être et mon corps à l'islam, enlever ce qu'il y a de plus beau chez une personne, le visage, et le représenter par un signe religieux* ».

Le travail entamé par l'adolescent ne fait que commencer. A la fin de son interrogatoire Faël décrit son monde rêvé : « *Vous savez, moi, mon idéal, c'est un pays par croyance. Ceux qui n'ont pas d'intérêt, pour la religion vont avoir un État ensemble...Il peut y avoir une terre pour chaque groupe.* »

Le solitaire désœuvré et la spirale virtuelle

Réda, adolescent en surpoids de 17 ans, originaire d'un quartier sensible de Marseille, ne présente aucun signe de radicalisation. Cependant il a été condamné le 10 juillet, à deux ans de prison ferme, par le tribunal pour enfants, pour avoir longuement discuté en ligne d'un projet d'attentat, avec un jeune majeur rencontré sur internet.

A la différence de Faël, Réda se soucie fort peu de religion et semble plus perdu que rigide. Déscolarisé depuis la classe de 3ème, il est livré à lui-même, au milieu de parents séparés et dysfonctionnels. Il dort pendant la journée et passe le plus clair de ses nuits à jouer à des jeux de guerre en ligne ou à regarder des vidéos sur YouTube, un isolement et un enfermement caractéristiques de cette « génération djihad ».

Réda n'a pas d'amis, il est seul et en visionnant l'attentat perpétré par un suprémaciste, qui a fait 51 morts, le 15 mars 2019, dans deux mosquées, en Nouvelle-Zélande, il était « *très dégoûté et en colère* » et a commencé à regarder des vidéos de terroristes d'extrême droite et de groupes djihadistes. Il a déclaré au juge d'instruction que « *l'EI disait d'aider les frères, d'agir et de ne pas rester là à ne rien faire. Cette idéologie te valorise et te fait croire que tu es un héros, elle donne un sens à ta vie, elle comble un vide* ». Réda explique son implication dans le monde virtuel, le poussant à rentrer dans un groupe qui l'accepte et au travers duquel il puisse récupérer une estime de lui. Il a commencé à discuter d'un vague projet d'attentat pire que le 13 novembre,

→



avec un jeune majeur. Leurs échanges évoquent de nombreux types d'armes et des cibles potentielles de natures variées et imprécises, dont un bar d'extrême droite. Leur projet ne s'est jamais concrétisé, mais selon le psychiatre, la déréalisation de leurs échanges en ligne avec ce jeune majeur aurait permis à Réda de libérer ses pulsions violentes.

Son évaluation par les services de la Protection judiciaire de la jeunesse, dresse l'hypothèse d'un mineur désœuvré, se perdant sur les réseaux sociaux, et non d'un individu ancré dans une idéologie véritablement djihadiste. Réda se dit « soulagé de son arrestation, qui l'a protégé de son escalade vers l'horreur », résume le psychiatre.

La quête identitaire du combattant tchéchène

Baptiste a été interpellé le jour de ses 18 ans. Selon une note de la DGSI, la communauté tchéchène héritière de deux décennies de guerre contre la Russie, est aujourd'hui surreprésentée en France.

C'est seul, sur Internet, que Baptiste a découvert l'histoire du djihad tchéchène. En échec scolaire, sans amis, il se serait radicalisé et d'après l'expert psychologue, se serait identifié aux aspects guerriers et de force mis en avant dans les vidéos de propagande.

Pour Baptiste, « dans la culture tchéchène, on grandit en se disant qu'il faut être fort, qu'on ne doit pas être un lâche ».

Pour le sociologue Elyamine Settoul, comme Faël et Réda, Baptiste est imprégné d'un discours de victimisation des musulmans qui fait écho à son histoire, à ses échecs, et s'est peu à peu retiré du monde réel pour l'univers des jeux vidéo, puis la propagande de l'EI. Cet enfermement numérique a nourri sa passion pour les armes, bien plus que son intérêt pour l'islam.

Mais Baptiste n'a jamais été plus loin que des recherches. Aujourd'hui, il répond au magistrat : « Je désavoue tout ce que j'ai fait, tout ce que j'ai pensé, je n'ai jamais cherché à comprendre ce qui est bien, ce qui n'est pas bien. J'ai appris tout ce que je dis par des vidéos de l'EI ».

Une réponse judiciaire adaptée

Pour Vincent de Gaulejac, sociologue et président du réseau international de sociologie clinique, « les jeunes sont idéalistes, soucieux de donner un sens à leur existence. Un sens qui diffère des injonctions de leurs parents et des enseignants. Cette quête prend la forme d'une représentation du monde avec les bons et les méchants. Et EI leur donne une réponse. Il y a les mécréants et ceux qui servent la foi. Daesch leur dit qu'ils peuvent sauver un monde décadent. Les adolescents qui basculent, ont par ailleurs souvent été confrontés à une ou plusieurs crises : une rupture affective, un échec scolaire, ils sont mis de côté et tombent alors dans la spirale de la désinsertion sociale et fréquentent de plus en plus les réseaux sociaux ».

Pour Elyamine Settoul, « dans cette génération, on n'existe réellement que si on est reconnu virtuellement. Le virtuel peut parfois suffire à satisfaire l'ego et se substituer à des pulsions de destruction projetées dans le monde réel ».

A la différence des adultes jugés par une cour d'assises pour des projets d'attentats déjoués assortis de peines allant jusqu'à trente ans de réclusion criminelle, les mineurs encourrent une peine de cinq ans de prison, devant le tribunal pour enfants. A titre exceptionnel, le tribunal peut décider d'écarter l'excuse de minorité pour les plus de 16 ans et prononcer jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

Pour les profils les moins inquiétants, des alternatives à la détention existent dans des centres éducatifs réservés aux mineurs poursuivis ou condamnés pour des faits de terrorisme. Ces centres connaissent des taux de déradicalisation nettement supérieurs à ceux observés en détention. Mais le nombre de places est limité, leur usage très réduit.

Ni Faël, ni Réda, ni Baptiste n'en ont bénéficié ! ■

D'après Soren Seelow, « Le Monde », 16 septembre 2024
https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/09/15/les-adolescents-terroristes-portraits-croises-de-la-nouvelle-generation-djihad_6318181_3224.htm
<https://www.euractiv.fr>

Presse OCEAN, d'après Anaïs Denet, 17 septembre 2024
<https://www.radiofrance.fr>
<https://www.la-croix.com>

SOS Victimes 93

« Des enfants en état de guerre intérieure »

« Chaque coup que la mère prend, l'enfant le prend. Ce sont des résonnances terribles ». Malika Puzenat, psychologue, est chargée du suivi des enfants co-victimes des violences conjugales au sein de l'association SOS Victimes 93 depuis 2023. C'est un dispositif encore très rare en France. Petit à petit, l'enfant passe de « témoin passif » à celui de « co-victime », mais l'impact sur son développement est encore difficile à concevoir.

Jérôme Jannic, le directeur, et Malika Puzenat ont répondu à nos questions.

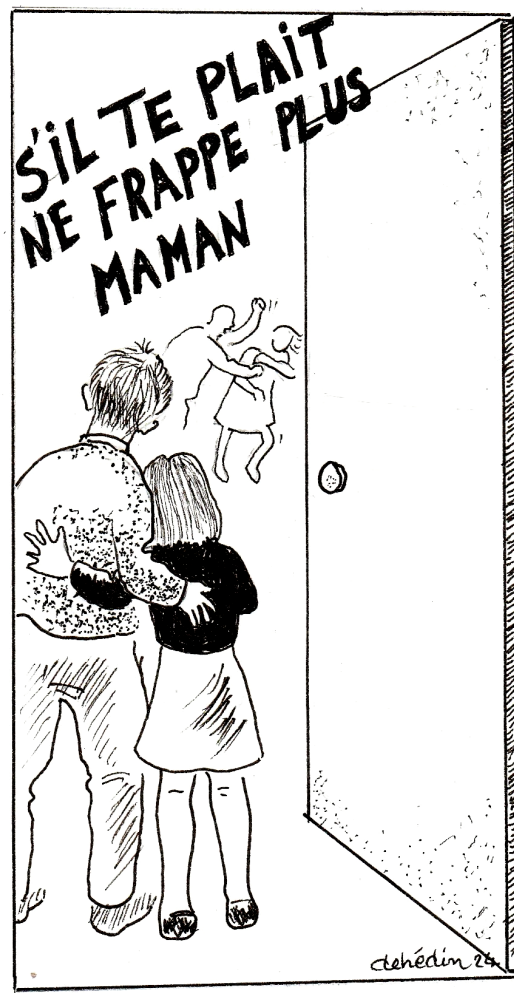
SOS Victimes 93, une structure innovante

Jérôme Jannic. Notre siège est à Bobigny et nous faisons partie du réseau d'associations départementales France Victimes. Cela représente environ 130 associations. L'idée est qu'il y en ait une par département. Nous sommes donc celle qui est la référence pour la Seine-Saint-Denis. Nos points communs sont l'agrément par le ministère de la Justice et notre identité généraliste. C'est-à-dire que l'on s'adresse à toutes les victimes au sens pénal. Nous soutenons toutes ces victimes juridiquement et psychologiquement.

Les actions de l'association

J.J. Notre particularité, c'est l'action sur les violences conjugales qui représente 40 % de notre activité. Ces victimes se retrouvent souvent isolées, sans moyens. Nous les accompagnons, par exemple, auprès de l'Unité Médico-Judiciaire quand il y a un dépôt de plainte. Nous sommes aussi associés, depuis 2008, à un dispositif de protection, Téléphone Grave Danger (TGD), un dispositif pour protéger les victimes de violences conjugales ou de viol (1). Nous sommes alertés par exemple, par des médecins ou des assistantes sociales. Nous faisons alors une pré-évaluation avant de le signaler au procureur. Si la victime est admise dans ce protocole nous sommes chargés du suivi : remise du téléphone, relogement, suivi psychologique des enfants...

Des ordonnances de protection sont aussi mises en place depuis 2014. Nos permanences sont des points ressources pour suivre l'évolution de la situation. Le dernier dispositif judiciaire en place est le Bracelet Anti-rapprochement (BAR) (2). Comme nous sommes agréés par le ministère de la Justice, c'est nous qui contactons certaines victimes sur réquisition du Parquet quand la victime est trop isolée ou traumatisée ou démunie. C'est un peu plus d'un millier par an. Il y a toujours une juriste de permanence pour répondre aux appels.



Nous employons 7 juristes à plein temps et 3 psychologues à temps partiel.

On s'adapte à la demande. Les victimes demandent d'abord l'accès au droit, les démarches à faire. En terme de soutien psychologique beaucoup moins de victimes le réclament.

Le nombre de personnes prises en charge

J.J. Sur les 5.000 victimes que l'on voit passer chaque année, 70 % sont des femmes, dont des femmes victimes de violences conjugales.

Grâce à nos 20 permanences dans le département nous pouvons réaliser un vrai travail de proximité et avoir des prises en charge plus rapides.

Parents et enfants, une même prise en charge juridique

J.J. Du point de vue juridique, la prise en charge est la même. Pour les enfants, mineurs, co-victimes des violences conjugales, ce sont les parents qui agissent en leur nom. Une victime, c'est une mère ou un père avec ses enfants. En cas de défaillance des représentants légaux, l'association peut être désignée par la justice comme administrateur ad hoc afin de représenter les intérêts de l'enfant.

Les partenaires de SOS Victimes 93

J.J. Nous avons une de nos permanences au sein de l'hôpital Ballanger à Aulnay-sous-bois, dans l'unité d'accompagnement psychologique. Cela nous permet de rayonner un peu sur l'est du département et de toucher justement des victimes qui n'avaient pas forcément déposé plainte et qui sont suivies dans cette unité depuis longtemps. S'installer sur place a facilité le lien. Du coup, une permanence de policiers



s'est mise en place pour que les victimes puissent éventuellement déposer plainte directement au sein de l'hôpital, sans avoir à se déplacer. Nous travaillons aussi avec le Barreau ; avec des consultations de traumatismes comme à l'hôpital Avicennes ; avec les unités médico-psychologiques.

Toutes ces permanences de proximité nous permettent de faire du lien avec les ressources locales : service social, services municipaux éventuellement, réseau associatif. Nous travaillons avec l'Observatoire départemental des violences envers les femmes (3), avec l'association SOS femmes 93 qui concerne essentiellement l'hébergement et l'information sur le droit des femmes et des familles. Nous travaillons bien ensemble, nous menons des actions complémentaires.

Nous sommes aussi en partenariat avec des associations qui font de la médiation familiale. Par exemple, quand des enfants doivent aller voir leur père coûte que coûte - dans le cadre d'un droit de visite établi par le juge aux affaires familiales, qu'il y a un contexte de violences et que l'on veut éviter que les parents se croisent. Il y a deux possibilités : la mesure d'accompagnement avec une bénévole d'une association qui vient chercher l'enfant et l'accompagne jusque chez le parent. Le lien avec l'enfant se fait sur le trajet.

Autre possibilité, le droit de visite médiatisée qui se passe dans les locaux d'une association. Dans ce cas-là, il n'y a que le parent et son enfant dans une salle, des professionnels ne sont pas loin si besoin. Cela se passe dans un espace de rencontre protégée. Ces rendez-vous existent dans le cadre de grosses associations comme Sauvegarde de l'Enfance (4) par exemple.

Le soutien psychologique spécifique des enfants au sein de SOS Victimes 93

J.J. Depuis quelques années, nous voulions mettre en place une permanence psychologique qui vise spécifiquement ces enfants victimes, exposés aux violences conjugales. C'est notamment parce que notre juriste, qui est notre référente TGD (téléphone grave danger), chargée du suivi global des victimes, voyait bien que les enfants n'avaient pas de suivi particulier malgré l'existence de quelques permanences. Mais, avec des mois d'attente. Donc, au début il s'agissait d'avoir une réponse, en interne, pour tous ces enfants qui en avaient besoin, et pas seulement dans le cas de protection TGD. Nous avons commencé tout doucement avec une demi-journée, puis, au fur et à mesure des moyens, nous sommes passés à une journée et depuis la rentrée 2023 nous sommes à 2 jours par semaine. L'idéal serait 3 et même 4 jours !

Malika Puzenat. J'accompagne une cinquantaine d'enfants : essentiellement le mercredi pour les plus jeunes et le jeudi pour de jeunes ados.

J.J. Avoir une permanence psychologique pour les enfants exposés aux violences subies par leur mère n'est pas du tout la règle.

Même dans notre réseau France Victimes, nous sommes rares à avoir une permanence vraiment dédiée à ça.

Les différents traumatismes des enfants

M.P. Je reçois des enfants dont les mamans sont entrées dans le dispositif dit : TGD (téléphone grave danger) ou BAR (bracelet anti rapprochement). Ce sont les deux dispositifs

de protection en cas d'extrême danger. Je peux aussi intervenir dans d'autres situations vraiment graves, comme pour les jeunes mineurs victimes de viols ou d'agressions à caractère sexuel. Quand j'ai commencé, je les ai d'abord beaucoup observés en

valorisant leur courage et leurs ressources face au drame vécu. Puis, j'ai essayé de comprendre si nous étions face à des souffrances individuelles ou s'il existait des troubles qui se créaient en raison des violences familiales qu'ils avaient vécues. Ce sont des enfants qui suivent le même processus. Ils sont avant tout dévastés intérieurement. Le plus souvent, les mamans étaient déjà violentées quand elles étaient enceintes. L'histoire entre ces mères et leurs enfants va donc être singulière et la relation qu'ils vont créer est déjà emplie d'angoisse, de peur et de danger réel.

Ces enfants ont donc souvent des postures particulières. Il s'agit de leur redonner une énergie de vie et d'espoir. Cela prend beaucoup, beaucoup de temps, observer, patienter. On retisse une « préoccupation maternelle » ordinaire et joyeuse en passant par le jeu.

On repère alors qu'ils n'ont plus accès à la construction d'un imaginaire. En eux, c'est la vie, la mort, la tristesse, la peur. Il n'y a plus de possibilité de projection vers quelque chose qui pourrait être meilleur. Avec eux, je reconstruis un monde ordinaire avec des jeux, à travers des histoires.

Parfois, j'ai l'impression que c'est moi qui suis emportée par leur agitation mais quelques semaines après j'ai la surprise d'une réaction de vie inattendue. Comme ce petit garçon qui semblait très démuni et perdu face au travail autour d'un petit personnage facétieux et heureux et qui, à un moment donné, est parti tout seul et a dessiné toute l'histoire avec un plaisir non dissimulé, il était devenu lui aussi facétieux !

Les jeunes filles que je reçois, qui sont des adolescentes autour de 14 ans, sont comme emmurées. Je les vois comme très solides, très denses mais elles n'ont plus d'émotions. Pour tous, enfants et ados, il s'agit de réapprendre à rire, c'est leur donner beaucoup d'affection afin que la vie reprenne en eux.

Le lien avec leur mère

M.P. Ils sont très liés et ont besoin d'être près de cette mère qu'ils savent ou sentent en danger de mort.

C'est vrai que j'aimerais avoir un peu plus de temps pour faire ce lien : les mères se disent que tout va bien tant que l'on prend soin de leurs enfants, mais les enfants ont besoin que leur mère aussi s'occupe d'eux. Elles n'y arrivent souvent pas tant la peur est envahissante et traumatique. Pour des situations gravissimes, je reçois les mères.

Les violences qu'elles ont vécues avant, pendant et après la grossesse, ont fait d'elles des mères très aimantes mais très vulnérables. Nous avons eu le cas d'une maman qui était forte, volontaire mais qui au bout d'un an, a commencé à recevoir des lettres d'amour de son compagnon depuis la prison. Il n'a pas respecté son interdiction d'entrer en contact avec elle, et a continué à la persécuter, certes de lettres dites d'amour, alors que quelques mois avant il l'avait laissée pour morte devant l'école de sa petite fille. Il l'avait frappée à mort à coup de batte de baseball... Elle s'est effondrée et sa petite fille aussi des mois plus tard.



Parmi les familles, des pères aussi victimes

M.P. Oui, il y en a dans mon groupe. Ce n'est pas très souvent. Des papas très gentils et attentifs au bien-être de leurs enfants mais souvent un peu débordés par le quotidien.

Le travail avec les enfants

M.P. C'est inventer, symboliser... Je construis une histoire sur le réel avec des animaux, pas des humains. Les enfants expriment de l'angoisse très forte et, comme je vous le disais, leur imaginaire est complètement bloqué.

Même dessiner pour certains est compliqué : il y a ceux qui essayent mais qui n'y arrivent pas, il y a ceux qui ne veulent même pas essayer de se figurer quoi que ce soit. Ceux qui dessinent les personnages à l'envers ou morts. J'ai à peu près toutes les représentations. C'est vrai que cette petite histoire suffit à voir beaucoup de choses en fait, donc je reste assez longtemps sur la même histoire.

Je dédramatise, on fait du théâtre et petit à petit on arrive à vivre l'aventure, à vivre l'histoire. L'espace est devenu suffisamment chaleureux et sécurisant pour eux. Bouger pour certains est compliqué, ils peuvent avoir peur de ma réaction et n'osent pas.

Il s'agit aussi pour chacun d'apprendre à apprivoiser sa peur. Par petits groupes, ils se sentent plus en sécurité. Ils se connaissent et me connaissent. Mais c'est un équilibre toujours précaire : quand il y a un énième signalement, quand un père écrit de la prison, toute effraction dans la vie de leurs mères va re-fragiliser l'enfant.

Il faut comprendre qu'ils vivent toujours avec la possibilité que surgisse l'agresseur, que leur vie peut à nouveau basculer dans la terreur.

Il faut vivre avec cette pensée. Par exemple, je suis terrorisée pour une petite fille parce que je pense que le papa va finir par tuer la maman. Tous les mercredis, je me demande s'il s'est passé quelque chose. Pour elle ou pour d'autres enfants.

Ce sont des enfants très courageux, il y a quand même une envie de vivre et d'exister au-delà de tout. C'est impressionnant. Petit à petit, j'arrive à créer un espace suffisamment grand psychologiquement pour rêver, danser, s'amuser et même rire.

Si un enfant au bout de 6 mois joue, symbolise, s'amuse... je peux le laisser repartir, le revoir une fois tous les trois mois, maintenir le lien et faire le point.

Dans mon groupe des 6-7 ans, j'ai 2 enfants qui n'ont aucun trouble sur les apprentissages de lecture et d'écriture, ça tourne, pas de problème. Et d'autres, qui ne comprennent absolument pas les associations de sons par exemple.

Une nouvelle prise en charge à construire

M.P. C'est un vrai travail de tissage, un travail long. Depuis un an, j'invente un peu le soin. Il n'existe pas de thérapie clinique pour ces enfants co-victimes. Tout est à créer.

Il y a 10 enfants que je suis régulièrement depuis 8 mois, à raison d'une fois par semaine. Avec eux l'imaginaire démarre. Mimer, symboliser, dire un mot pour faire comprendre un objet... Je les vois par petits groupes pour bien observer et jouer avec eux. Certaines mères sont là tous les mercredis pour accompagner l'enfant. Ceux-là évoluent 1000 fois plus vite bien sûr. Une étape importante pour l'enfant, c'est quand la maman a enfin un logement.

D'autres mères ont des troubles pathologiques, des troubles mentaux en raison de leur situation et c'est plus compliqué

avec leurs enfants. Ce qui est sûr, c'est que jamais un enfant ne me parle du parent violent, jamais. Ni chez les petits ni chez les ados.

J.J. C'est encore le tout début. Aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour dire que les enfants exposés aux violences de leur mère sont aussi des victimes et qu'il faut s'en occuper mais, concrètement, en termes de moyens il n'y a rien du tout.

L'accompagnement dans les temps des familles et des enfants victimes

J.J. Si l'on parle des situations les plus graves, comme les TGD, cela peut prendre 2 ans en moyenne, le temps d'aller jusqu'au bout de toutes les procédures – divorce, relogement...

M.P. Pour les enfants, la prise en charge est particulière car ce ne sont pas des enfants

malades, ce sont des enfants traumatisés, ce sont des enfants qui ont vécu une guerre. J'ai travaillé plusieurs années dans un Centre médico-psychiatrique (6) et je pense qu'il y a un manque de formation sur la prévention de ce type de maltraitance, de co-victime de la violence, sur la prise en charge d'enfants traumatisés dans ce cadre. Les systèmes de pédopsychiatrie ont été démantelés ces dernières années, on a l'impression qu'on fait tous de l'évaluation mais ça ne suffit pas, ça n'a aucun intérêt, il faut accompagner ces enfants, les reconstruire.

L'autre problème, c'est que les Centres médico-psychiatriques sont saturés.

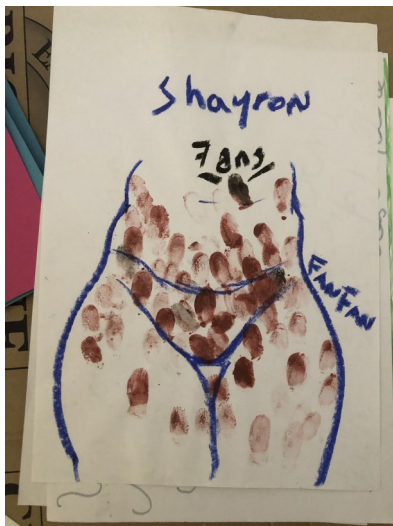
J.J. Cette prise en charge psy des enfants est nouvelle pour nous. Malika peut avoir un sentiment de solitude. Elle se crée un petit réseau. La première étape est que ces enfants ont été reconnus comme co-victimes. Il y a dix ans on n'en parlait pas, c'était de simples témoins.

M.P. Il faut comprendre que ce n'est pas magique. Il n'y a pas de résultat rapide. Six mois, un an, peut-être plus. On parle de choses tellement difficiles qui demandent du temps et une affection très particulière à apporter. Dans la manière dont on les regarde.

Chaque coup que la mère prend, l'enfant le prend. Ce sont des résonances terribles.

Le cas des adolescentes

M.P. Ce sont des histoires de jeunes filles gravissimes. Par exemple, des filles qui à 9-10 ans sont parties avec leur



Dessin d'un enfant suivi par l'association SOS victimes 93 - Photo I. Jenoc.



mère, ont tout laissé dans la nuit et ont erré pendant 3 ans dans des hôtels. Des histoires vraiment chaotiques.

Les jeunes filles qui ont été violées sont intimement persuadées que, du coup, leur vie est foutue. Donc elles peuvent parfois faire n'importe quoi.

Il faut retravailler sur la féminité, la puberté, la sexualité, la différence entre les sexes. Je me suis appuyée pas mal sur des kits d'Amnesty d'ailleurs, pour des exercices et des jeux. C'est très compliqué de parler sexualité. J'aurais aimé faire intervenir des étudiants en médecine par exemple, mais je n'ai eu aucune réponse des facs.

Au collège, au lycée, elles sont très isolées. Elles peuvent être très bonnes élèves mais elles n'ont pas d'amie, s, elles ne savent pas comment faire, elles se sentent jugées.

Je vois ces jeunes filles d'abord en individuel et je m'entretiens aussi avec leurs parents.

Impact de la loi du 18 mars 2024 (5)

Selon cette loi, l'enfant est déclaré co-victime et il n'y a plus d'obligation à présenter l'enfant au conjoint violent.

J.J. C'est une mesure provisoire, en attendant que le juge aux affaires familiales prenne une décision sur le long terme.

M.P. C'est une de mes difficultés avec les enfants. Le plus souvent, la décision au pénal est passée mais pas encore celle du juge aux affaires familiales. Il faut qu'il y ait un signalement et il m'arrive d'avoir à faire des attestations pour expliquer au juge des affaires familiales la situation telle qu'elle est. Parfois, je rencontre la psychologue qui accompagne l'enfant en espace protégé et qui a donc rencontré le père, pour une évaluation complémentaire de la situation de l'enfant. Les situations peuvent évoluer, il faut être vigilant, faire attention à ce que l'on écrit.

Les aides financières allouées à l'association

J.J. Nous recevons des subventions du Ministère de la justice, des communes pour nos 20 permanences dans le cadre de la politique de la ville, de la préfecture, de la région, du département. Quand nous faisons une prise en charge dans le cadre d'un mandat judiciaire, nous sommes payés comme pour une prestation.

Début 2023, se sont mises en place ce qu'on appelle les con-

tributions citoyennes. C'est une mesure alternative aux poursuites pour des auteurs qui ont commis une infraction pénale, ils doivent payer une contribution à une association agréée par le ministère de la Justice. C'est une petite bouffée d'oxygène pour nous.

Pour la permanence psychologique, l'Agence régionale de Santé (ARS) nous aide. C'est grâce à elle que nous sommes passés de 1 à 2 journées. Ce qui les intéresse chez nous, c'est de savoir ce qu'on met en place.

La perspective d'évolution pour la prise en charge des enfants

J.J. Si l'on pouvait avoir plus de moyens, ce serait de créer un vrai département avec plusieurs psychologues et avoir des permanences décentralisées dans la Seine-Saint-Denis. Et créer des partenariats avec d'autres structures, d'autres services médico-sociaux.

M.P. J'ai écrit tout un projet de soin spécifique à ces traumatismes, qui doit bientôt être présenté à l'ARS, afin de pouvoir commencer à fabriquer du soin dans le nord et le sud du département. Une première équipe de soin serait opérationnelle assez vite avec un temps plein et deux mi-temps de psychologue dédiés à ces enfants dans le département du 93.■

(1) En cas de grave danger menaçant une victime de violences dans le cadre conjugal ou de viol, le procureur de la République peut ainsi lui attribuer, pour une durée de six mois renouvelables, et si elle y consent expressément, un dispositif de télé-protection lui permettant d'alerter les forces de l'ordre en cas de danger. <https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/dispositif-telephone-grave-danger-tgd>

(2) <https://seinesaintdenis.fr/solidarite/observatoire-des-violences-envers-les-femmes/>

(3) <https://www.justice.gouv.fr/actualites/actualite/savoir-bracelet-anti-rapprochement-bar>

(4) <https://sauvegarde93.fr>

(5) Loi du 18 mars 2024 visant à mieux protéger et accompagner les enfants victimes et co-victimes de violences intrafamiliales. Afin de mieux protéger les enfants victimes de parents violents, en particulier incestueux, la loi complète les codes civil et pénal.

<https://www.vie-publique.fr/loi/288160-loi-du-18-mars-2024-violences-intrafamiliales-inceste-autorite-parentale#:~:text=Panorama%20des%20lois-,Loi%20du%2018%20mars%202024%20visant%20à%20mieux%20protéger%20et,et%20covictimes%20de%20violences%20intrafamiliales&text=Afin%20de%20mieux%20protéger%20les,les%20codes%20civil%20et%20pénal.>

<https://www.psycom.org/sorienter/le-dictionnaire-des-lieux/centre-medico-psychologique-cmp/>

CIIVISE : suite

Dans la lettre de juin dernier nous indiquions qu'une jeune femme avait porté plainte contre Carolyne Rey Salmon, médecin légiste nouvellement nommée vice-présidente de la CIIVISE. Plainte déposée pour dénoncer la remise en cause de sa parole dont elle se disait avoir été victime lors de son dépôt de plainte, et le fait d'avoir dû subir, lors de la consultation, une pénétration non consentie avec ses doigts. Carolyne Rey Salmon avait récusé les faits et dit avoir utilisé les pratiques habituelles dans ce genre d'affaire.

Le 29 août 2024, la plainte pour « agression sexuelle par personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction » contre Carolyne Rey Salmon est classée sans suite au motif que « les faits dénoncés ne paraissent pas établis tant dans

leur matérialité que dans le caractère intentionnel » et l'avocate de Carolyne Rey Salmon annonce dans la foulée de ce classement qu'une plainte pour "diffamation publique" est d'ores et déjà déposée contre la plaignante.

Le 2 septembre 2024 la jeune femme de 25 ans, qui se fait appeler Louison, déclare maintenir toutes ses déclarations : « Je maintiens toutes mes déclarations », écrit-elle. « Que la plainte soit classée, je m'y attendais, car les faits sont difficiles à établir. Je maintiens cependant toutes mes déclarations, car même si je ne peux le prouver 'matériellement', je sais ce que j'ai vécu ».■

Source : https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/justice-proces/la-plainte-pour-agression-sexuelle-visant-l-ancienne-vice-presidente-de-la-ciivise-classée-sans-suite-annonce-son-avocate_6751771.html



La défaillance du système de protection de l'enfance

« La protection de l'enfance sera au cœur des cinq années qui viennent », avait lancé le candidat Macron en avril 2022...

Des défaillances collectives graves

Les associations, les professionnels et les médias attirent l'attention sur les défaillances qui ont eu lieu dans ce domaine :

- Décès sous les coups de son père d'un enfant pourtant déjà signalé et suivi par les services sociaux.
- Mort d'une jeune fille confiée à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et hébergée provisoirement dans un hôtel.
- Reportages sur des lieux d'accueil indignes et violents exposant les enfants aux dangers plutôt que de les protéger.
- Dix-huit personnes, installées en Creuse, Haute-Vienne et dans l'Indre, jugées pour avoir accueilli illégalement des dizaines d'enfants confiés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) du Nord et, parmi les mis en cause, plusieurs auraient été victimes de violences (bizarrement absente l'Aide Sociale à l'Enfance du Nord, n'a pas été appelée à témoigner, encore moins à se défendre).

Un constat accablant alors que l'on n'a jamais eu autant besoin de protection de l'enfance

Les chiffres, recensés par le collectif des 400.000, nommé d'après le nombre d'enfants actuellement en besoin de protection, l'Unicef en collaboration avec la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), ainsi que l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), montrent à quel point le secteur de la protection de l'enfance est en très grande difficulté.

Parmi les données mesurées :

77 % des juges des enfants ont déjà renoncé, en 2024, à prendre des décisions de placement d'enfants en danger dans leur famille, en raison d'une **absence de places ou de structures adaptées** (source Syndicat de la magistrature).

3.350 enfants sont sur liste d'attente de leur mesure de placement.

Au 20 août 2024, **28.659 enfants** étaient hébergés à l'hôtel, dont 8.333 âgés de moins de 3 ans.

51.764 victimes mineures de violences physiques commises dans un cadre intrafamilial sont concernées par une plainte.

60 enfants sont **décédés de mort violente** au sein de leur famille.

En 2024, le budget voté pour l'hébergement d'urgence est de 1,3 milliard d'euros, soit 100 millions de moins que l'année précédente.

L'annonce, fin juillet 2024, par la protection judiciaire de la jeunesse, d'un plan d'économies qui met en sursis plusieurs centaines de postes vient assombrir encore le tableau.

Il est urgent d'agir et d'apporter des réponses concrètes

La situation est devenue si inquiétante que le Président du Sénat a saisi, en mars 2024, le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) pour recueillir le point de vue de la société civile sur l'évaluation des lois de la protection de l'enfance. Le CESE a commencé ses travaux alors qu'une commission d'enquête de l'Assemblée nationale (reconduite après la dissolution) se penchait également sur ce sujet.

Cette mobilisation des trois assemblées de la République montre l'importance et l'urgence à agir.

« L'Aide sociale à l'enfance est en crise », reconnaît Agnès Canayer, la toute nouvelle ministre déléguée chargée de la Famille et de la Petite enfance. Elle veut améliorer les contrôles, suite au procès des victimes de l'Aide sociale à l'enfance du Nord, mais pas une gestion par l'État du système. « Nous avons la volonté que les préfets et les Départements puissent mieux coordonner les contrôles qu'ils mettent en place auprès des établissements et puissent faire des contrôles communs. Je pense que la mise en place des comités départementaux de protection de l'enfance, qui sont aujourd'hui expérimentés dans cinq départements, doivent permettre cette meilleure coordination et donc cette plus grande qualité de l'accueil sur tout le territoire ».

Des propositions pas du tout à la mesure de la crise pour les associations des droits de l'enfant et des magistrats.

Les préconisations du Conseil Économique Social et Environnemental

Au delà de la formation des personnels éducatifs, le CESE, à travers son avis, préconise, notamment, de publier «*sans délai*» le décret sur le socle minimal d'encadrement des enfants en accueil collectif, d'instaurer un nombre maximal de mesures suivies par chaque professionnel en milieu ouvert et de réviser le taux d'encadrement, en particulier dans les pouponnières, pour «*assurer une prise en charge sécurisée et garantir aux professionnels des conditions de travail normalisées*». En ce sens, il s'agira de renforcer les moyens alloués aux actions éducatives, aux unités de vie, et de réduire le nombre d'enfants suivis par chaque travailleur social.

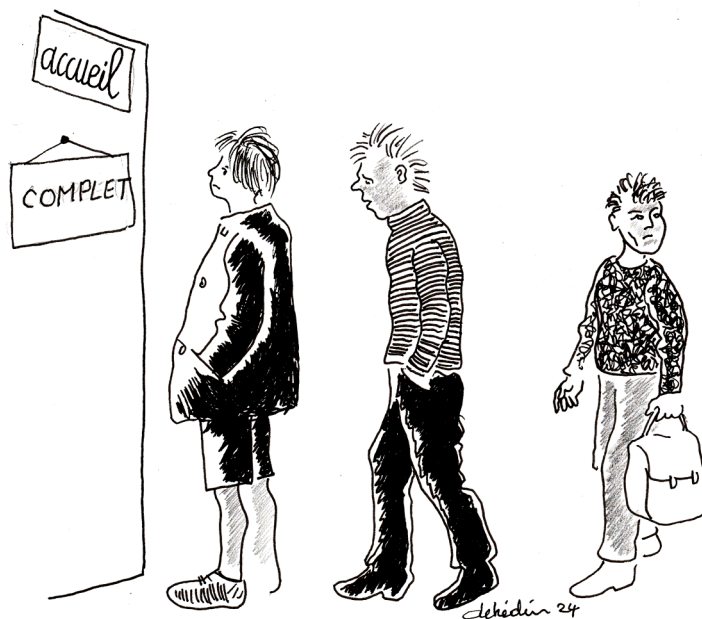
Le rôle de l'État se doit d'être affirmé. Pour cela, le CESE préconise la mise en place d'«*une stratégie interministérielle de prévention et de protection de l'enfance ayant pour fil conducteur la garantie d'un accompagnement optimal adapté à chaque enfant et déployé de manière égalitaire sur tout le territoire*» tous les deux ans.

Il estime qu'il faudrait «*assurer précocement et à temps le suivi psychologique*» des enfants ayant été exposés à des maltraitements, et mieux «*répondre aux besoins des enfants protégés en situation de handicap*».

Quant à la protection juridique, le CESE plaide dans son avis, pour la mise en place d'un code de l'enfance qui regroupe «*l'ensemble des dispositions applicables relatives aux droits, libertés et devoirs des enfants*», et donne un statut spécifique à l'enfant, considéré comme une personne. L'organisme demande aussi l'assistance systématique auprès de l'enfant d'un avocat spécialisé.

Par ailleurs il est rappelé qu'aucune distinction ne devra être faite entre les mineurs non accompagnés et les autres mineurs, comme le prévoit la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Dans un contexte de réduction des dépenses publiques et de pénurie de personnels socio-éducatifs, la mise en application possible des préconisations émises par le CESE semble diffi-



cile, sans moyens nouveaux et volonté politique, mais sans commune mesure avec les conséquences et le coût social pour la société des défaillances collectives et des désengagements institutionnels. ■

www.francebleu.fr/infos/economie-social/tous-les-voyants-au-rouge-le-secteur-de-la-protection-de-l-enfance-dans-la-rue-7720618 https://www.lemonde.fr/societe/article/2024/09/25/les-salaries-de-la-protection-de-l-enfance-dans-la-rue-pour-denoncer-l-etat-de-delabrement-inedit-du-secteur_6333830_3224.html
<https://www.ash.tm.fr/protection-enfance/collectif-des-400-000-les-10-chiffres-qui-revelent-letat-alarquant-du-secteur-953181.php> <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/aide-sociale-a-l-enfance-du-nord-l-aide-sociale-a-l-enfance-est-en-crise-reconnait-la-ministre-agnes-canayer-8860590>
<https://www.lecese.fr/presse/communiqués/protection-de-lenfance-le-cese-alerte-sur-une-crise-profonde-du-systeme-et-propose-un-plan-daction-concret> <https://www.lecese.fr/travaux-publies/la-protection-de-lenfance-est-en-danger-les-preconisations-du-cese>



LIVRE

Le courage des innocents

Véronique Olmi, Albin Michel, août 2024, 288 pages

Lorsqu'il part à la rencontre de son petit frère, placé en foyer après avoir été retiré à la garde de son père, Ben ne se pose pas de question : il suit son instinct. De ces retrouvailles avec Jimmy, au milieu d'enfants ballottés de foyers en familles d'accueil, jaillira cette détermination folle qui le mènera jusqu'en Ukraine et jusqu'au bout de lui-même. Là où des enfants sont kidnappés avant d'être déportés par les Russes. Car, il le sait bien, qui sauve une vie sauve l'humanité tout entière.

« *Un magnifique roman sur l'enfance saccagée. La dimension psychologique, intérieure du texte [...] est d'une force inouïe* ». Le Figaro.

« *On est embarqué, secoué, bouleversé* ». Le nouvel Obs. ■

« L'éducation est un investissement stratégique »

RAPPORT DE L'UNESCO

Au mois de juin 2024, l'UNESCO a publié un premier rapport mondial sur l'éducation et la protection de la petite enfance. Environ 250 millions d'enfants n'allaient toujours pas à l'école dans le monde en 2023. Selon l'UNESCO, le coût de la déscolarisation et des carences éducatives devrait s'élever à 10.000 milliards de dollars par an à l'horizon 2030.



Photo couverture du rapport de l'Unesco © Unesco .Erika Piñeros

Le rapport de l'UNESCO concrétise l'engagement pris lors de la Conférence mondiale sur « l'Éducation et la Protection de la petite enfance (EPPE) » de 2022, au cours de laquelle 155 pays se sont engagés à faire en sorte que chaque enfant bénéficie d'au moins une année d'enseignement pré-primaire gratuit et obligatoire et à s'efforcer de consacrer au moins 10 % des budgets de l'éducation à cette étape cruciale de la vie.

Une crise de l'apprentissage

En 1948, l'éducation a été déclarée « droit humain universel ». Ce droit a été réaffirmé en 2015, lorsque les Nations unies se sont fixées pour objectif de développement durable l'accès de tous à une éducation de qualité. Pourtant, malgré des décennies de progrès dans l'accès à l'éducation, deux chiffres illustrent la faillite de ces engagements : 250 millions d'enfants et de jeunes à travers le monde sont encore déscolarisés et 70 % des enfants de 10 ans dans les pays à faibles et moyens revenus n'ont pas la capacité de comprendre un texte simple à l'écrit.

Le rapport met en lumière les tendances mondiales et régionales dans le domaine de l'éducation et fait ainsi le constat d'une crise de l'apprentissage :

- 37 % des enfants du monde - plus de 300 millions - n'atteindront pas le niveau minimum de compétence en lecture d'ici à 2030, si aucune mesure n'est prise immédiatement.

- Le taux de scolarisation pour une année d'apprentissage organisée avant le début de l'école primaire est tombé à 72 % en 2022, contre 75 % en 2020.

- Dans 97 pays disposant de données, seuls 4 % des enfants les plus pauvres vivent dans des foyers disposant de livres pour enfants, et seuls 46 % d'entre eux ont des jeux à la maison.

- Les enfants en situation de handicap ont 25 % de chances en moins de bénéficier des services d'éducation de la petite enfance.

Audrey Azoulay, directrice générale de l'UNESCO, rappelle

que « l'éducation est une ressource essentielle pour relever les défis contemporains, de la réduction de la pauvreté à la lutte contre le dérèglement climatique ».

Des défis majeurs, humains et financiers

Elle établit aussi un constat sans appel : « 10.000 milliards de dollars par an : le coût mondial de la déscolarisation et des lacunes éducatives est vertigineux. Et à ces considérations financières s'ajoutent d'importants dégâts sociaux. Le message de ce rapport de l'UNESCO est clair : l'éducation est un investissement stratégique – l'un des meilleurs investissements qui soient pour les individus, les économies et la société dans son ensemble. J'appelle nos États membres à faire en sorte que ce droit universel devienne au plus vite une réalité pour chaque être humain ».

Ce rapport présente des perspectives, de nouvelles conclusions et des recommandations clés pour améliorer l'éducation et la protection de la petite enfance. Trois domaines nécessitent une attention particulière : l'accès à l'éducation, la pénurie d'enseignants et leurs qualifications, le financement. Parmi les recommandations :

- Gratuité de la scolarité pour chaque fille et chaque garçon, financée sur fonds publics, pour une durée de douze années minimum. Cette scolarité doit aller de pair avec des investissements dans la petite enfance, pour jeter au plus tôt les bases de l'apprentissage et lutter contre les inégalités - 83 % des enfants âgés de 36 à 59 mois dans les pays où l'enseignement pré-primaire est gratuit, sont en bonne voie de développement, contre 66,6 % dans les pays où cette disposition n'existe pas.

- Un environnement d'apprentissage qui doit être à la fois sûr et inclusif : distances courtes entre domicile et école ; taille des classes réduite ; des enseignants qualifiés et motivés ; égalité des genres.

- Encourager les États à sensibiliser les communautés locales

et les familles à l'importance de l'achèvement par les filles et les garçons d'un cycle complet d'éducation, ainsi qu'à impliquer les parents dans les activités et la gestion de l'école.

-Recrutement d'au moins 6 millions d'enseignants supplémentaires pour atteindre les objectifs nationaux d'une année d'enseignement pré-primaire d'ici à 2030.

-Offrir une formation pédagogique aux enseignants : dans les pays à faible revenu, seuls 57 % des enseignants du pré-primaire ont reçu la formation pédagogique minimale.— Trouver 21 milliards de dollars supplémentaires par an pour atteindre les objectifs nationaux en matière d'éducation pré-primaire jusqu'en 2030, en raison du sous-financement très grave de l'Éducation et la Protection de la petite enfance.

Le rapport affirme qu'en réduisant de 10% le nombre de jeunes déscolarisés ou insuffisamment formés, le PIB mondial croîtrait de 1 à 2% par an. Mais au-delà des considérations financières, l'UNESCO rappelle, par exemple, que l'éducation a un impact sur les grossesses précoces, qui augmentent de

69% chez les jeunes filles moins éduquées. La sous-directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation, Stefania Giannini, souligne toutefois que les efforts déployés pour placer l'éducation de la petite enfance en tête de l'agenda mondial, portent leurs fruits : 95 % des pays ont désormais fait état de mesures en faveur de l'Éducation et de la protection de la petite enfance depuis le sommet sur la Transformation de l'Éducation de 2022, contre 40 % qui avaient pris des engagements nationaux initiaux. ■

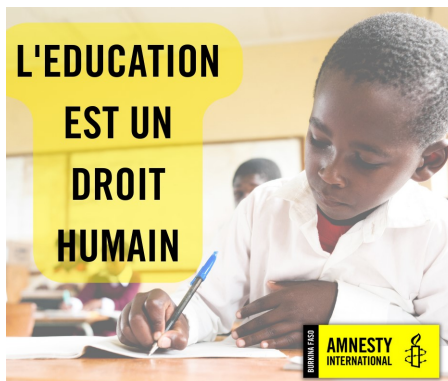
Sources :

https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390216_fre
<https://www.unesco.org/fr/articles/un-nouveau-rapport-mondial-de-lunesco-souligne-le-role-essentiel-de-leducation-et-de-la-protection>
[https://www.unesco.org/fr/articles/descolarisation-et-lacunes-educatives-un-cout-de-10-000mds-par-pour-leconomie-mondiale?](https://www.unesco.org/fr/articles/descolarisation-et-lacunes-educatives-un-cout-de-10-000mds-par-pour-leconomie-mondiale?mc_cid=ccbd9930ab&mc_eid=95928937bc)
https://www.francetvinfo.fr/societe/education/le-sous-investissement-dans-l-education-coute-chaque-annee-des-milliers-de-milliards-de-dollars-au-monde-selon-l-unesco_6609489.html

Enfants non scolarisés en France

En novembre 2024, la CNCDH (1) a émis un avis concernant la non-scolarisation des enfants en France. Qu'ils soient mineurs exclus, isolés, enfermés, Roms, Gens du voyage, en situation de très grande pauvreté vivant en lieux de vie informels ou hôtels sociaux, originaires de territoires ultra-marins, qu'ils soient malades, porteurs de handicap, en décrochage... nombre d'enfants ne sont pas scolarisés et ce, en violation des dispositions prévues par le droit international, notamment la DUDH (2), et les article 28 et 29 de la CIDE (3), le droit européen et le droit français.

La non-scolarisation est un phénomène invisible. Il n'existe aucune statistique ni de l'Éducation Nationale, ni de l'INSEE. On ne peut se baser que sur des données provenant des requêtes auprès du défenseur des enfants. Selon celui-ci, 31.000 enfants vivent dans des hôtels sociaux, plus de 2.000 sont à la rue. A Mayotte, on compterait entre 5.000 et 9.000 enfants non-scolarisés, 6.200 en Guyane.



Non scolarisation, une définition

Pour la CNCDH, le terme « non-scolarisation », dans un sens large, comprend l'ensemble des formes d'éloignement scolaire subies par les enfants non-inscrits à l'école, mais aussi par ceux pour lesquels aucune continuité scolaire n'est assurée, pour diverses raisons. Il recouvrira ainsi toutes les situations qui comportent un risque de renoncement aux engagements de la France dans le cadre de la CIDE quant « à la régularité de la fréquentation scolaire et [à la] réduction des taux d'abandon scolaire » (art. 28) des enfants de 3 à 18 ans.

Des conséquences graves pour les enfants

La non-scolarisation touche aux droits fondamentaux à de nombreux égards. À titre d'exemple, il est difficile de se soigner correctement et de rendre effectif le droit à la santé, quand on ne sait pas lire une notice de médicaments, difficile

aussi de trouver du travail sans diplôme.

Il est aussi difficile d'aller à l'école quand on habite loin, sans moyen de transport ou quand l'eau manque pour se laver...

La non-scolarisation questionne aussi une valeur plus large, celle de l'Égalité. Les personnes non-scolarisées font l'objet de discriminations, notamment fondées sur l'origine géographique, l'appartenance à une communauté, le niveau de richesse, l'état de santé, la situation administrative ou judiciaire, etc. L'effectivité du principe d'égalité, pourtant aux fondements des droits de l'Homme et des droits de l'enfant, s'en trouve remise en cause. La non-scolarisation questionne aussi un des grands principes portés par le ministère de l'Éducation nationale : celui de « l'égalité des chances ». L'observatoire des inégalités faisait en 2023 état de résultats scolaires étroitement dépendants du niveau social des familles et ce, dès la classe de CP, laissant craindre des décrochages scolaires ultérieurs. Une politique nationale dédiée à la lutte contre la non-scolarisation doit donc, pour être efficace, intégrer tous les risques de décrochage dans une logique de droits indivisibles.

La non-scolarisation questionne aussi un des grands principes portés par le ministère de l'Éducation nationale : celui de « l'égalité des chances ». L'observatoire des inégalités faisait en 2023 état de résultats scolaires étroitement dépendants du niveau social des familles et ce, dès la classe de CP, laissant craindre des décrochages scolaires ultérieurs. Une politique nationale dédiée à la lutte contre la non-scolarisation doit donc, pour être efficace, intégrer tous les risques de décrochage dans une logique de droits indivisibles.

De nombreux obstacles à la scolarisation

Les obstacles à l'inscription des enfants par certaines mairies ou d'admission dans l'école

Les jeunes vivant en bidonvilles et en squat, notamment les

enfants roms, sont particulièrement touchés par ce phénomène d'inscription et/ou d'admission difficile.

14.000 élèves non affectés en classe de seconde, 50.000 décrocheurs

Le cas spécifique des orientations en classe de seconde : Le Défenseur des droits s'est saisi cette année encore de la rupture de droits pour 14.000 élèves non affectés en seconde le 26 juillet. De son côté, la directrice de la DGESCO (4) avançait lors de l'audition le chiffre de 50.000 élèves de 16 ans « décrocheurs ».

Guyane et Mayotte, des manques de moyens, d'organisation ou d'articulation entre acteurs

En Guyane et à Mayotte, les difficultés sont plurielles et s'inscrivent sur le temps long. On déplore un manque d'établissements scolaires, d'internats et d'enseignants. À cela s'ajoutent des difficultés liées au défaut de transport et aux conditions de vie dégradées qu'il s'agisse de logement, de santé, d'alimentation.... De manière globale, un manque de moyens humains et matériels rend impossible la scolarisation de tous les enfants. Cette situation avait déjà été mise en lumière par la CNCDH en 2017 et des constats similaires continuent d'être formulés régulièrement depuis.

Les enfants malades

La CNCDH a constaté des situations de rupture scolaire qui pourraient être évitées. Ainsi, il arrive souvent que les enfants restent seuls à la maison sans suivi scolaire. Cela s'explique notamment du fait qu'il n'existe pas à ce jour de mise en œuvre systématique des dispositifs « Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'École » (APADHE), souvent mal connus tant par les établissements scolaires que par les familles; ces dispositifs sont délégués par l'État à des associations. De plus, la CNCDH a pu constater que les enfants malades se retrouvent souvent coupés de tout rapport direct avec la classe et ce, alors même que le rapport à l'environnement scolaire est essentiel à leur développement et contribue entièrement à leur éducation (la période de crise sanitaire l'a d'ailleurs mis en évidence). La liaison élève-école pour les élèves ne pouvant se rendre physiquement dans l'établissement scolaire doit ainsi être repensée afin d'éviter que ces jeunes, du fait de leur maladie, ne soient pénalisés sur d'autres plans.

Les enfants handicapés

Qu'ils soient reconnus comme tels par les MDPH, ou en attente de reconnaissance, les moyens humains, matériels et financiers permettant leur prise en charge restent insuffisants et ne permettent pas toujours qu'ils bénéficient d'un accompagnement adapté.

Les enfants enfermés

Ces enfants font quant à eux face à un déficit d'enseignants, à un manque d'heures de cours, à des difficultés organisationnelles dans les lieux d'enfermement et à un manque d'articulation évident de leur parcours scolaire avant, pendant et



après enfermement ou placement. Présenté comme l'occasion de décrocher des jeunes particulièrement vulnérables et souvent en décrochage scolaire depuis des années, le système français d'enfermement n'offre pas, de fait, l'opportunité à ces jeunes de se reconstruire par l'éducation, ni de prévenir leur future déscolarisation ou de bénéficier de temps dédiés avec les acteurs de l'orientation.

Les élèves allophones

L'évaluation du niveau de langue de ces élèves est parfois très tardive (6 mois ou plus). Sans cette évaluation, ces jeunes ne sont pas en mesure d'intégrer des dispositifs adaptés d'autant que, dans la

plupart des cas (notamment dans le secondaire), ces élèves se retrouvent pendant cette période d'attente en situation de non-scolarisation, l'évaluation conditionnant l'inscription au collège ou au lycée. Plus largement, on déplore un manque de structures permettant de les accueillir au sein de dispositifs tels que les « unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants » (UPE2A).

Les mineurs non accompagnés (MNA)

En moyenne, les jeunes attendent de deux à six mois entre leur arrivée en France et leur scolarisation et ce, lorsque leur minorité est reconnue. Lorsqu'ils font face à une situation de non-reconnaissance de leur minorité, les jeunes se retrouvent en attente d'une décision du juge qui peut durer plusieurs mois. Alors que l'évaluation du niveau de langue est un prérequis à l'affectation scolaire, la plupart du temps, les rectorats n'évaluent pas le niveau de langue et le niveau d'apprentissage du jeune, tant qu'une décision officielle n'a pas été rendue. Une fois leur minorité reconnue, ces mêmes jeunes doivent enfin faire face aux difficultés liées à un manque de places au sein des dispositifs spécialisés (cf. paragraphe précédent sur les élèves allophones).

Des recommandations à la hauteur du problème

La CNCDH émet un ensemble de recommandations pour chaque thème évoqué de son constat.

Mettre en place un observatoire de la scolarisation, mieux coordonner tous les acteurs oeuvrant à la scolarisation des élèves. Garantir des conditions de vie dignes, qui permettent la continuité scolaire de tous. Des recommandations plus ciblées sur les situations des enfants de Guyane, des enfants allophones, des enfants en situation de handicap, des enfants enfermés. Enfin, la commission demande d'améliorer les relations famille-écoles.■

1- CNCDH : Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

2- DUDH : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

3- CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

4- DGESCO : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire

Source : à ajouter lors de la sortie du rapport.



Photo : Capture d'écran « JR : murals »

Si l'art peut donner de l'espoir, l'art peut changer le monde

Le film de JR sur les prisonniers de "Tehachapi" est sorti en salle le 12 juin 2024. JR a commencé son métier de photographe dans le métro à Paris, il est maintenant mondialement connu pour ses projets, souvent controversés, de photos géantes qui représentent des situations de tensions et de conflits humains.

"Tehachapi" est un documentaire sur une prison de haute sécurité en Californie. Certains prisonniers, parfois mineurs lors de leur incarcération, y purgent des peines à perpétuité au niveau de sécurité maximale.

JR a obtenu l'autorisation d'intervenir à l'intérieur de la prison, dans le cadre d'un programme de réhabilitation associant détenus et personnel pénitentiaire. Son projet : photographier les détenus, enregistrer le témoignage de chacun et réaliser une fresque en collant leurs portraits dans la cour de la prison, installation éphémère qui se prolonge avec une application sur internet permettant d'accéder aux récits de ces hommes sur l'histoire de leur vie.

L'art peut transformer l'être humain

Avec son dernier film "Tehachapi", le cinéaste-photographe explore la manière dont l'art parle à l'humanité dans les endroits les plus sombres et peut changer le monde. Dans cette prison particulièrement sévère, les hommes sont enfermés longtemps, souvent depuis leur enfance. JR les questionne sur la façon dont l'art peut les transformer - et nous aussi !

À travers ses interviews, des séquences en coulisses et des aperçus de ses installations, JR montre le pouvoir de l'art en tant qu'outil de connexion et de changement. JR montre l'humanité universelle des prisonniers.

Un des prisonniers remarque comment la créativité peut combler les fossés et favoriser la compréhension : « *Monsieur JR, si tu peux toucher le cœur d'un homme en lui donnant de l'espoir, tu peux changer le monde par ton art* ».

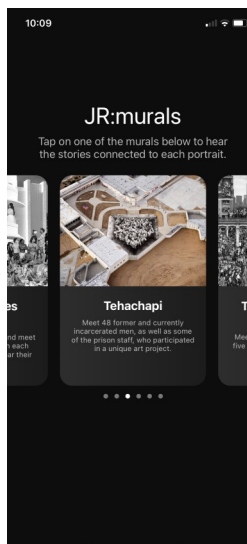
Et c'est ce que JR réalise avec ce projet : l'art a le potentiel d'influencer l'opinion publique et les discussions politiques.

Ce film vise à contribuer au dialogue autour de la justice des mineurs, pour inspirer des discussions et des actions en faveur du changement, aux Etats Unis, et ailleurs dans le monde.

Le titre de ce documentaire en anglais est « Paper and Glue » (« Papier et gomme »). L'artiste français, connu pour ses installations artistiques à grande échelle, se concentre souvent sur des thèmes de communauté et des problèmes sociaux. Le film met en lumière le processus créatif de JR et son parcours en tant qu'artiste. Il utilise la photographie et l'art de rue pour interagir avec des communautés à travers le monde.

Le résultat du projet est une photo géante des prisonniers dans la cour bétonnée de "Tehachapi" : JR met en avant les histoires et les visages des personnes incarcérées.

La photo étant éphémère, l'application « JR : murals » permet aux témoignages des prisonniers de perdurer et de rester visibles dans le monde entier, ce qui souligne l'approche humaine de l'artiste : tous ces hommes racontent leur histoire et deviennent des personnes à part entière, que l'on écoute.■



JR: murals

Les images et les informations relatives à ce projet sont encore disponibles sur l'application de JR, qui permet aux utilisateurs d'explorer son travail et de s'engager avec ses projets.

Si vous n'avez pas la possibilité de voir le film, l'application "JR: murals" est disponible en plusieurs langues. Cela permet de découvrir le travail de JR, de suivre ses projets et de voir les coulisses du film : les entretiens avec les prisonniers filmés dans "Tehachapi".

Autre média : dans ce TEDtalk, JR parle lui-même de ce projet : <https://www.youtube.com/watch?v=2fy-iSzbls8>



Enfants des rues au Bangladesh © Unicef

PORTRAIT

Sharif, enfant des rues au Bangladesh, devenu défenseur des droits humains

Sharif est né dans une ville rurale, près de la frontière avec l'Inde, dans une famille de 7 enfants. Au début de la guerre civile *, en 1971, le père de Sharif est tué par l'armée pakistanaise. À 14 ans, il quitte le domicile familial.

« Je n'avais qu'une chemise, complètement déchirée, et un seul longhi (simple pan de tissu, qui couvre le bas du corps à partir de la taille), lui aussi déchiré. Pour moi, la survie se résumait à faire un repas par jour. Mais il fallait aussitôt penser au suivant, et ce qu'il faudrait faire pour l'obtenir. Rien n'était anticipé. Ce qui comptait, c'était de survivre jusqu'au jour suivant. C'était ça, la vie, à l'époque ».

Sharif tente de rejoindre les rangs des forces de résistance - troupes militaires, paramilitaires et civiles, mais il est refoulé en raison de son jeune âge. Il est capturé plusieurs fois par l'armée pakistanaise. Il tente d'intégrer un camp de réfugiés en Inde et est interrogé par la police indienne. Il doit surmonter l'arrestation et le viol de sa sœur par l'armée pakistanaise. De retour au Bangladesh, il vit dans la rue. Il doit trouver un abri, de la nourriture, se constituer un réseau d'entraide parmi les enfants des rues. Il se fait un peu d'argent en travaillant dans un stand de thé. Pour assurer sa survie, il est con-

traint de rejoindre des gangs. Ces derniers entretiennent des liens avec des politiciens corrompus et les forces de l'ordre, ils commettent des vols avec ou sans violence et des extorsions. En faire partie lui permet d'avoir un revenu.

Un homme l'aide à se réintégrer et à prendre un nouveau départ. Il met des mois à retrouver sa famille et entame une longue démarche de reconstruction. L'un de ses premiers emplois est de donner des cours particuliers. Il reprend ensuite sa scolarité et s'inscrit à l'université. Il obtient un poste de fonctionnaire, puis travaille pour plusieurs ONG.

Âgé aujourd'hui de 60 ans, il défend les droits humains et se sert de son expérience pour protéger les enfants des rues et les jeunes Bangladais vulnérables : *« La protection de ces jeunes passe par une meilleure prise de conscience du phénomène. Ils vivent dans une extrême pauvreté, souffrent de maltraitances endémiques et subissent les choix des autres ».*■

Source :

(Entretien publié sur le site « The Conversation » – 6 août 2024)
<https://theconversation.com/sharif-bangladesh-lenfant-des-rues-devenu-defenseur-des-droits-humains-232500>

*En 1971, le Pakistan occidental et oriental se sont livrés à une guerre civile, qui a abouti à la création du Bangladesh la même année.

La Lettre

DE LA COMMISSION DROITS DE L'ENFANT

Amnesty International

Commission Droits de l'enfant - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19 - Tél : 01 53 38 65 65 - E-mail : comenfants@amnesty.fr - <http://www.amnesty.fr/enfants>

Ont participé à ce numéro :

Philippe Brizemur, Isabelle Jenoc, Dawn Cheyrouze, Elisabeth Dehédin, Brigitte Delcros, Sasja van Gilst, Jean-Pierre Lazarus, Isabelle Oval - Dessins : Paul Dehédin

Nota :

Les opinions exprimées et les informations exposées dans cette Lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (qui ne sont pas tous journalistes).

Elles ne reflètent pas nécessairement les priorités actuelles d'Amnesty International.

Certains articles retenus pour leur intérêt lié aux Droits de l'Enfant sont toutefois toujours en relation avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant

ISSN 2551-3206

Information légale. Les données personnelles utilisées pour diffuser ce bulletin sont traitées par Amnesty International France (AIF), responsable du traitement, afin de vous envoyer des informations issues du travail d'AIF sur la thématique des droits de l'enfant. Conformément au Règlement européen général sur la protection des données du 27 avril 2016 et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement des données vous concernant, ainsi qu'un droit à la portabilité.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant la Commission Droits de l'enfant par email [comenfants@amnesty.fr].

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous l'estimez nécessaire.

Pour plus d'information sur le traitement de vos données personnelles, veuillez consulter notre politique de confidentialité [<https://www.amnesty.fr/politique-de-confidentialite>].